**STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE L’ENTREPRENARIAT AGRICOLE A L’HORIZON 2025**

****

****

**Rapport FINAL**

**Novembre 2012**

Sommaire

[Abreviations 2](#_Toc330692670)

[Lexique 3](#_Toc330692671)

[Introduction 6](#_Toc330692672)

[Rappel methodologique 7](#_Toc330692673)

[I. Etat des lieux des exploitations agricoles modernes du Burkina Faso 9](#_Toc330692674)

[1.1. Cadre politique et strategique recentes dans le domaine agricole en Afrique 9](#_Toc330692675)

[1.2. Le cadre institutionnel et reglementaire du secteur agricole 11](#_Toc330692676)

[1.3. Generalites sur l’entreprenariat agricole au Burkina Faso 12](#_Toc330692677)

[1.4. Conclusions generales des enquetes aupres des exploitations modernes 18](#_Toc330692682)

[1.5. La necessite d’emergence d’entreprises agricoles au Burkina Faso 21](#_Toc330692683)

[1.6. Enjeu et defis de l’entreprenariat agricole 22](#_Toc330692684)

[II. Strategie nationale de developpement de l’entreprenariat agricole 23](#_Toc330692685)

[2.1. Vision et objectifs 23](#_Toc330692686)

[2.2. Axes strategiques et actions prioritaires 24](#_Toc330692689)

[2.3. Financement et modalites de mise en œuvre de la SNDEA 27](#_Toc330692695)

[III. Plan d’actions de la mise en œuvre de la SNDEA 36](#_Toc330692705)

[3.1. Objectifs 36](#_Toc330692706)

[3.2. Resultats attendus 36](#_Toc330692707)

[3.3. Description des actions prioritaires 37](#_Toc330692708)

[3.4. Cout et financement du plan d’actions 43](#_Toc330692718)

[3.5. Modalites de mise en œuvre du plan d’actions 44](#_Toc330692719)

[3.6. Operationnalisation du plan d’actions 44](#_Toc330692720)

[3.7. Pilotage de la mise en œuvre du plan d’actions 44](#_Toc330692721)

[Conclusion 46](#_Toc330692722)

[Bibliographie 48](#_Toc330692723)

[Annexe 1 : cadre du plan d’actions 49](#_Toc330692724)

[Annexe 2 : cout detaille du plan d’actions 52](#_Toc330692725)

[Annexe 3 : les termes de reference de l’etude 53](#_Toc330692726)

**Abréviations**

|  |  |
| --- | --- |
| CEDEAO | Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest |
| DDEA | Direction du Développement de l’Entreprenariat Agricole |
| DGPER | Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale |
| ECOWAP | Agricultural Policy of the Economic community of West African states |
| GIE | Groupe d'Intérêt Economique |
| NEPAD | Nouveau Partenariat pour le Développement de l’Afrique |
| PAU | Politique Agricole de l’Union  |
| PDDAA | Programme Détaillé pour le Développement de l’Agriculture Africaine |
| PNIA | Programme National d’Investissement Agricole |
| PNSR | Programme National du Secteur Rural |
| PROSDRP | Programme Sectoriel de Développement Rural Productif |
| SDR | Stratégie de Développement Rural |
| SNDEA | Stratégie Nationale du Développement de l’Entreprenariat Agricole  |
| UA | Union Africaine  |
| UEMOA | Union Économique et Monétaire Ouest Africaine  |

**LEXIQUE**

L’entreprenariat agricole est au stade embryonnaire au Burkina Faso. Certaines notions ne sont pas perçues de la même manière par les différents acteurs. Après avoir examiné diverses définitions des notions et expressions ci-dessous, nous leur avons donnéles contenus suivants dans le cadre de cette étude :

**Stratégie :**d’une manière générale on peut considérer que le terme stratégie est défini comme un processus pour passer d’une situation donnée ressentie comme insatisfaisante à une situation future considérée comme une amélioration.

**Activité agricole :**activité correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal et comportant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle.

**Exploitation agricole :**pour Chombart et al. (1969), l’exploitation agricole est une unité économique dans laquelle l’agriculteur pratique un système de production en vue d’augmenter son profit. Dans l’analyse d’une exploitation agricole, l'approche systémique nécessite le mode d'organisation et d’affectation des facteurs de production en liaison avec l'environnement de l'entreprise, en vue de comprendre le fonctionnement de cette exploitation agricole (Prévost, 1993).

**Le système de production :** il se rapporte aux combinaisons des ressources productives mises en œuvre, aux dosages opérés par les producteurs, entre les principaux facteurs de production : ressources naturelles, travail, consommations intermédiaires et biens d’équipement (Badouin, 1987).

**Exploitation moderne** : exploitation disposant d’un minimum d’investissements (infrastructures et équipements) et d’employés salariés où sont appliquées les techniques modernes de production permettant d’avoir des rendements au-dessus de la moyenne. La production est principalement destinée à la vente. Elle se distingue par ses fortes productivités en termes de produit par unité de terre utilisée ou unité de travail employée. Dans le processus de modernisation, l’exploitation est engagée dans un usage intensif des fertilisants, de l’irrigation, d’équipements motorisés et d’une modification progressive du matériel génétique.

**Une entreprise :**unité économique qui combine des moyens humains, matériels, immatériels (service) et financiers de manière organisée pour fournir des [biens](http://fr.wikipedia.org/wiki/Bien_%28%C3%A9conomie%29) ou des [services](http://fr.wikipedia.org/wiki/Service_%28%C3%A9conomie%29) à des [clients](http://fr.wikipedia.org/wiki/Client_%28%C3%A9conomie%29) dans un environnement concurrentiel. Elle jouit d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. Une entreprise est généralement une structure dotée d’un statut juridique, et donc légale, dont la forme dépend du cadre législatif et réglementaire en vigueur. Elle est animée par la recherche de profit. (Beitone, Cazorla, Dollo & Drai, 2001, p. 169).

**L’esprit d’entreprise :** l’aptitude créative de l’individu, isolé ou au sein d’une organisation, à identifier une opportunité et à la saisir pour produire une nouvelle valeur. En d’autres termes, c’est cette aptitude de l’individu ou d’un groupe social à s’engager dans une sorte d’aventure pour créer quelque chose de neuf, avec tout ce que cela peut comporter comme risques,en combinant de la façon la plus optimale possible des ressources diverses.

**Entrepreneur agricole** : un exploitant ou groupe d’exploitants qui savent saisir une opportunité dans le domaine agricole, dans le but de réaliser un profit, mais qui doivent en assumer les risques. C’est un acteur ou groupe d’acteurs qui :

* exploitent des superficies de terre adaptées à leurs capacités ;
* disposent d’équipements plus appropriés ;
* réalisent une production intensive ;
* emploient de la main d’œuvre agricole ;
* disposent de documents de gestion.

Selon la DGPER/DDEA, l’entrepreneur agricole est « un exploitant agricole qui, ayant une vision, se fixe des objectifs à atteindre et par conséquent, en collaboration avec son équipe de gestion, prend des décisions rationnelles en matière d’approvisionnement (intrants et équipements), de production, de commercialisation et de crédit ».

**L’entreprenariat :**les différents travaux réalisés dans ce domaine ont proposé de nombreuses définitions sans qu’aucune d’elles ne fasse l’unanimité ; mais l’on s’accorde généralement que le terme entreprenariat renvoie au concept angliciste d’entrepreneurship et renferme essentiellement trois notions : l’entrepreneur, l’entreprise et l’esprit d’entreprise ; et c’est la combinaison de ces trois éléments qui traduit la notion d’entreprenariat(Julien et Marchesnay, 1996). C’est le processus par lequel des personnes prennent conscience que le fait de posséder leur propre entreprise constitue une option ou une solution viable ; ces personnes pensent à des entreprises qu’elles pourraient créer, prennent connaissance de la démarche à suivre pour devenir un entrepreneur et se lancent dans la création et le démarrage d’une entreprise (Louis Jacques FILION,1988 et 1991). Les facteurs déclencheurs de l’entreprenariat peuvent être : la formation appropriée, l’expérience suffisante, la disponibilité de fonds, le soutien familial ou professionnel acquis, la découverte d’un partenaire d’affaires, les frustrations ou insatisfactions au travail (emploi monotone, salaire non satisfait, l’impossibilité de faire valoir ses idées, la perte d’emploi), etc. Cette définition englobe celle de la DGPER/DDEA selon laquelle l’entreprenariat agricole est une dynamique de création et d’exploitation d’une opportunité d’affaires, dans l’agriculture (production, transformation et commercialisation), par un ou plusieurs individus via la création de nouvelles organisations à des fins de création de valeurs.

**Agrobusiness**: terme anglo-saxonne qui désigne l’ensemble des activités associées pour la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles. Au Burkina Faso, depuis que ce concept a été lancé au milieu des années 90, on qualifiait d’agro-businessmen « l’ensemble des producteurs provenant du monde des fonctionnaires, des salariés, des jeunes agriculteurs/agricultrices issus des centres de formation professionnelle et des opérateurs économiques, dont l’activité est de générer un surplus important de production agricole commercialisable. En d’autres termes, ceux qui investissent ou qui cherchent des opportunités d’investissement dans le secteur agricole pour aller au-delà de l’autosuffisance alimentaire » (Ministère de l’Agriculture, 1999).

**Le secteur privé agricole** : il regroupe l’ensemble des activités économiques à but lucratif du secteur agricole, qu’elles relèvent des domaines primaire, secondaire et tertiaire ou qu’elles soient menées par de petits ou de très gros acteurs nationaux ou étrangers. Cela exclut cependant la production pour l’auto consommation, les services fournis par les structures publiques ou parapubliques, avec une inclusion toutefoisdes activités des associations et des ONG qui relèvent du secteur privé non marchand.

Par secteur privé agricole, on entend par conséquent toutes les activités de développement des filières comprenant la production, la transformation, la commercialisation, l’exportation et toutes les activités connexes exercées par des personnes physiques ou morales de droit privé.Chacune de ces activités est réalisée par divers acteurs, allant des acteurs informels (la majeure partie) aux exportateurs internationaux en passant par l’exploitation moderne périurbaine et l’industrie agro‐alimentaire.

**Introduction**

Le Burkina Faso est un pays sahélien à vocation agricole. Le secteur agricole occupe plus de 85 % de la population active, contribue à près de 33% du produit intérieur brut et assure plus de 85 % des recettes d’exportation (MAHRH, Evolution du secteur agricole et des conditions de vie des ménages, 2008).

Ce secteur est caractérisé par une faible productivité due essentiellement à une extrême vulnérabilité aux conditions agro-climatiques, une insécurité foncière mais surtout aux difficultés d’accès aux financements, aux intrants et aux équipements agricoles. Le taux d’équipement des exploitants agricoles est d’environ44% tandis que le taux d’utilisation des semences améliorées se situe à environ 15%. Les rendements moyens à l’hectare ne dépassent guère 0,75 tonne pour le mil, 1 tonne pour le sorgho, 1,5 tonnes pour le maïs, 1,3 tonnes pour le riz, 1,2 tonnes pour le coton. Le niveau d’organisation et de professionnalisation des producteurs demeure faible(PNSR, 2011).La production nationale évolue en dents de scies avec une constance à la hausse ces dernières années sous l’impulsion des subventions gouvernementales et portée par des petits producteurs aux revenus modestes dont la conséquence est le faible volume de l’investissement privé dans l’agriculture.Cette catégorie de producteurs ne peuvent donc moderniser leur exploitation, ni acquérir de nouvelles technologies pour produire suffisamment de la nourriture pour les populations burkinabé. Par contre, depuis peu, l’on assiste à l’émergence d’une catégorie d’exploitants performants caractérisés par une forte productivité des facteurs et une production orientée vers le marché.

En 2009, pour insuffler cette dynamique de la production moderne, professionnaliser l’agriculture burkinabé et assoir les bases du développement d’entreprises agricoles, la Direction du Développement de l’Entreprenariat Agricole (DDEA) a été créée au sein de la Direction Générale de la Promotion de l’Economie Rurale (DGPER). Ce processus de mutation structurelle de l’agriculture burkinabé intègre également l’évolution de l’exploitation de type familial vers l’exploitation moderne, équipée et compétitive. C’est cette vision globale du processus de développement de l’agriculture qui guide l’élaboration de cette Stratégie Nationale de Développement de l’Entreprenariat Agricole (SNDEA). Ce document se veut le cadre de référence de l’ensemble des interventions des acteurs dans le domaine de l’entreprenariat agricole à l’horizon 2025.

La SNDEA présente un arrimage cohérent avec les documents de référence au niveau national et international et constitue un cadre de leur opérationnalisation pour faire du secteur agricole l’un des moteurs essentiels de la dynamique nouvelle de développement économique et social au Burkina Faso. Elle s’inspire d’un état des lieux des exploitations modernes du pays et propose une articulation de différentes phases pouvant concourir à l’émergence d’entreprises agricoles au Burkina Faso. Ce présent document est structuré autour de trois points :

* un état des lieux des exploitations agricoles modernes au Burkina Faso ;
* la stratégie de développement de l’entreprenariat agricole au Burkina Faso à l’horizon 2025 ;
* le plan d’action de l’entreprenariat agricole à l’horizon 2015.

**Rappel méthodologique**

La méthodologie retenue pour l’élaboration de la SNDEA repose sur une approche participative qui a impliqué fortement les différentes parties prenantes notamment le commanditaire (DGPER/DDEA) et ses collaborateurs au niveau central et décentralisé, le bureau d’études (BGB Méridien-SARL), les exploitantsagricoles modernes et d’autrespersonnes ressources. La démarche opérationnelle se réfère aux huit (8) points listés dans les termes de références (TDR) **:**

* rencontre de cadrage avec la DGPER/DDEA ;
* recherche documentaire ;
* élaboration des outils de collecte des données ;
* collecte et analyse des données de terrain ;
* restitution à mi-parcours ;
* production du rapport provisoire ;
* restitution à un atelier national de validation ;
* production du rapport définitif.

Les rencontres de cadrage avec le comité de suivi de l’étude et le commanditaire ont permis de réunir toutes les conditions nécessaires à un bon déroulement de l’étude, notamment par (i) l’harmonisation des compréhensions sur les TDR et la finalisation de la méthodologie de l’étude et des outils de collecte complémentaire de données, (ii) l’identification des sources de données, des principaux acteurs et des personnes ressources. Cette rencontre du comité de pilotage de l’étude a également permis de préciser la vision et les attentes du commanditaire.

La recherche documentaire a consisté à la réalisation d’une revue de littérature sur les exploitations modernes et l’entreprenariat agricole au Burkina Faso, pour cerner ce qui a déjà été entrepris en relation avec les objectifs de l’étude. Elle a porté également sur les mémoires produits par les étudiants, les études réalisées par d’autres structures nationales et les travaux scientifiques sur l’entreprenariat agricole aussi bien au Burkina Faso que dans le reste du monde, dans un souci d’adaptation des chemins suivis par d’autres pays aux réalités socioéconomiques du Burkina Faso. Elle a ainsi permis de dégager certains axes de la SNDEA et de fournir un état des lieux de l’entreprenariat agricole au Burkina Faso, tout en soulignant les doutes et les risques devant faire l’objet d’analyse spécifique, notamment les concepts et la caractérisation de l’entreprise agricole, la vision et les besoins réels des acteurs en rapport avec le développement de leurs activités.

Enfin, cet exercice a permis de dégager les besoins complémentaires en informations et des outils de collecte ont été élaborés pour combler ce déficit par une collecte d’informations auprès d’un échantillon de potentiels entrepreneurs agricoles recensés par la Direction du Développement de l’Entreprenariat Agricole (DDEA). Ce questionnaire a été le cadre d’expression des acteurs pour définir leurs contraintes, leurs attentes, leurs visions et les piliers du développement des entreprises agricoles au Burkina Faso ; de même, ils y ont identifié les actions prioritaires de chaque axe. Cette collecte de données auprès des exploitations agricoles modernes a fourni les informations nécessaires sur leurs contraintes et opportunités d’une part, et d’autre part a permis de disposer d’élémentspour leur caractérisation. Les entretiens semi-structurés ont permis de cerner l’environnement des entreprises au Burkina Faso et de l’entreprise agricole en particulier.

L’analyse des données quantitatives s’est faiteà travers les statistiques descriptives qui ont permis de caractériser et catégoriser les exploitations modernes, d’identifier les contraintes et de synthétiser la vision et les différents axes du développement de l’entreprenariat agricole. A partir des perspectives de développement de ces exploitations, les actions et les mesures d’accompagnement ont été identifiées.

A l’issu de ces travaux d’analyse et de synthèse, un rapport d’étape a été rédigé et soumis au comité de pilotage pour amendement. Cette étape a été suivie de l’élaboration d’une version d’avant-projet de document de stratégieintégrant les recommandations du comité de pilotage. Un document provisoire a été rédigé et soumis à un atelier national pour validation et adoption. Cette présente version de la stratégie est la version finale et devrait guider l’ensemble des interventions dans le domaine de l’entreprenariat agricole à l’horizon 2025. Elle est assortie du premier plan d’actions de son opérationnalisation sur la période 2013-2015.

1. **Etat des lieux des exploitations agricoles modernes**

La synthèse de l’état des lieux des exploitations agricoles modernesqui suit,définit d’abord le cadre politique et stratégique de l’agriculture au niveau continental, sous régional et national. Puis propose une synthèse des travaux réalisés dans le domaine de l’entreprenariat agricole au Burkina Faso. Ensuite, il présente les conclusions générales de l’enquête réalisée dans le cadre de cette étude avant de s’interroger sur la nécessité d’une émergence d’entreprises agricoles et finit sur les enjeux de la promotion et du développement de l’agriculture entrepreneuriale au Burkina Faso.

* 1. **Cadre politique et stratégique récentes dans le domaine agricole en Afrique**

Au niveau continental, le Programme Détaillé pour le Développement de l’Agriculture Africaine (PDDAA) a été adopté par les chefs d’État à Maputo en juillet 2003. Le PDDAA constitue le volet agricole du Nouveau Partenariat pour le Développement de l’Afrique (NEPAD), une initiative de l’Union Africaine (UA).Ce programme met l’accent sur l’accroissement de la production agricole pour soutenir la croissance économique qui nécessite l’amélioration des rendements qui par ailleurs stagnent depuis des dizaines d'années. Cette stagnation s'explique par de multiples raisons dont (i) la dépendance persistante vis-à-vis de précipitations aléatoires, (ii) les carences nutritionnelles des sols du continent, (iii) le faible taux d’utilisation des semences améliorées et l’insuffisance des engrais adaptés aux différentes spéculations, (iv) l’insuffisance de l’encadrement technique.En outre, les politiques agricoles des gouvernements africains se sont révélées insuffisantes car elles n'offrent que de faibles incitations économiques aux producteurs agricoles. Le PDDAA définit quatre domaines d’intervention majeurs ou piliers pour accélérer la croissance agricole, réduire la pauvreté et atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle :

* Pilier 1 : accroître de façon durable les superficies cultivées et desservies par des systèmes fiables de maîtrise de l’eau ;
* Pilier 2 : améliorer les infrastructures rurales et les capacités commerciales pour faciliter l’accès aux marchés ;
* Pilier 3 : augmenter les approvisionnements alimentaires, réduire la faim, améliorer les réponses en cas d’urgence alimentaire ;
* Pilier 4 : améliorer la recherche agricole, la diffusion et l’adoption des technologies.

Au niveau régional, en janvier 2005, la politique agricole régionale de la CEDEAO (ECOWAP : Agricultural Policy of the Economic community of West African states) a été adoptéeàAccra. L’ECOWAP prône la souveraineté alimentaire et la réduction des importations des produits alimentaires en vue d’encourager l’agriculture locale. Elle constitue le cadre politique et institutionnel de référence pour la mise en œuvre du PDDAA en Afrique de l’Ouest.L’ECOWAP/PDDAA devrait être mise en œuvre à travers un programme régional d’investissements agricoles (PRIA) et un Programme National d’Investissements agricoles (PNIA) sur la période 2009-2015 afin d’améliorer rapidement les conditions de vie des populations. Sept (7) axes ont été retenus à savoir : (1) la gestion durable des terres et adaptation aux changements climatiques, (2) l’amélioration de la gestion de l’eau, (3) le développement durable des exploitations agricoles, (4) la gestion améliorée des autres ressources partagées, (5) le développement des filières agricoles et promotion des marchés, (6) la prévention et la gestion des crises alimentaires et autres calamités, (7) le renforcement institutionnel.

Au niveau sous régional, la commission de l’Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a adopté les objectifs, les principes directeurs, les axes et les instruments d’interventions de la Politique Agricole de l’Union (PAU) en décembre 2001. L’objectif global de la PAU est de contribuer durablement à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social des États membres et à la réduction de la pauvreté en milieu rural.

Au niveau national, le gouvernement a élaboré la Stratégie de Développement Rural (SDR) en 2003 en raison de plusieurs facteurs incluant : (i) les résultats mitigés enregistrés dans le domaine du secteur agricole et l’augmentation de l’incidence de la pauvreté rurale (au vu des reformes et programmes de développement[[1]](#footnote-2)),(ii) la nécessité d’une mise en cohérence des différentes politiques et stratégies rurales et agricoles avec le CSLP (Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté),(iii) la nécessité de traduire en politique nationale, les politiques sectorielles adoptées au niveau sous régional (PAU) et continental (PDDAA). La Stratégie de Développement Rural (SDR) constitue le cadre fédérateur de toutes les politiques sectorielles en matière de développement rural. Ses axes sont en harmonie avec les priorités nationales et les politiques communautaires et africaines.

Aussi, pour accélérer la mise en œuvre de la SDR et améliorer les bases de la modernisation de l’Agriculture, le processus de la révolution verte a été lancé en 2005 par le ministère en charge de l’agriculture. Le guide de la Révolution Verte vise essentiellement la mise en œuvre d’actions concrètes et vigoureuses susceptibles d’inverser les tendances actuelles (dominées par l’exploitation de type familial). Il vise également à développer une agro-industrie orientée vers le marché et basée sur une intensification et une diversification des productions agro-sylvo-pastorales à travers une amélioration durable de la productivité.

En 2011, le gouvernement a défini une nouvelle politique socioéconomique, la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable pour la période 2011-2015 en remplacement du CSLP. L’option pour la SCADD s’est fondée sur la nécessité de corriger les insuffisances de la mise en œuvre du CSLP par une plus grande prise en compte des résultats de l’étude nationale prospective « Burkina 2025 » et par une approche de réduction de la pauvreté plus centrée sur le développement des capacités productrices de l’économie burkinabé. La SCADD entend mettre donc en synergie l’efficacité économique, la viabilité environnementale et l’équité sociale pour induire une mutation qualitative et durable du système productif burkinabé. Quatre axes ont été définis dont le premier est consacré au développement des piliers de la croissance accélérée. Cet axe définit un modèle de croissance accélérée basé sur les secteurs prioritaires de développement (dont l’agriculture), les infrastructures et les institutions de soutien à la production de richesses sans perdre de vue la nécessité de l’intégration à l’économie sous régionale ainsi qu’au marché mondial. Les axes stratégiques de la SCADD sont :

* le développement des piliers de la croissance accélérée ;
* laconsolidation du capital humain et la promotion de la protection sociale ;
* le renforcement de la bonnegouvernance ;
* la prise en compte des priorités transversales dans les politiques et programmes dedéveloppement.

Ces différents axes se complètent et interagissent pour réaliser lesobjectifs de lacroissance accélérée et du développement durable.

Ce changement de politique oblige une adaptation de la SDR au nouveau contexte politique et économique actuel et un renforcement de la cohérence entre les différents documents cadres en élaboration (notamment le PNIA et le PROSDRP). Le gouvernement a donc initié le Programme National du Secteur Rural (PNSR) pour fédérer les actions d’investissement dans les sous-secteurs de la production végétale, des ressources animales, des ressources halieutiques, des ressources fauniques et environnementales. Le PNSR constitue le cadre de référence d’orientation, de planification, de mise en œuvre et de suivi évaluation de l’ensemble des interventions publiques et privées en matière de développement rural dans les domaines de l’agriculture, de l’hydraulique, des ressources halieutiques, des ressources animales, de l’environnement et ducadre de vie. A l’horizon 2015, le PNSR touchera toute la chaîne de valeur.

* 1. **Cadre institutionnel et règlementaire du secteur agricole**

Au Burkina Faso, le Ministre de l'Agriculture et de l’Hydraulique est chargé de l'application de la politique définie par le Gouvernement en matière agricole. A ce titre et en relation avec les départements ministériels en charge du secteur rural et les organismes publics ou privés compétents, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

* l’analyse, la prévision, l’orientation et le suivi-évaluation des performances des services agricoles de l’Etat en prenant en compte les capacités du secteur non étatique (organisation paysanne, autres opérations privées et ONG) ;
* l’analyse des filières végétales et le suivi des producteurs ;
* le contrôle de l'application de la réglementation en matière foncière et de protection phytosanitaire ;
* l’appui et le conseil dont les producteurs ont besoin afin :
	+ d’élever leur niveau technique et de gestion ;
	+ d’améliorer la productivité de leurs exploitations agricoles;
	+ de leur confier, à travers leurs organisations, une plus grande responsabilité dans le développement agricole.

Pour cette fin, le Ministère exécute sa mission à travers ses directions générales que sont la DGPV, la DGPER, la DGFOMR, la DGRE, la DGADI. Au niveau déconcentré, le Ministère compte 13 directions régionales et 45 directions provinciales chargées de la formation et de l’appui-conseil aux producteurs. Le cadre institutionnel compte également une multitude de projets et programmes pour la promotion et le développement des filières végétales. En termes de ressources humaines pour l’appui-conseil et l’encadrement technique, le Centre Agricole Polyvalent de Matourkou assure la formation du personnel au profit du Ministère de l’Agriculture et d’Hydraulique. Aussi, d’autres écoles et centres de formations professionnelles offrent des qualifications dans le domaine agricole pour les acteurs privés.

Sur le plan règlementaire, il existe des textes régissant l’activité agricole au Burkina Faso en rapport avec la gestion des intrants, l’accès à la terre, le contrôle phytosanitaire, la certification des intrants, la gestion des ressources en eau, etc.

* 1. **Généralités sur les exploitations agricoles modernes au Burkina Faso**

Les travaux sur les exploitations agricoles modernes du Burkina Faso tentent d’identifier ces exploitations en combinant divers critères que sont : la superficie, le niveau d’équipements et d’infrastructures ; les technologies appliquées sur les parcelles ; la présence de main d’œuvre (saisonnière ou salariée) ; le degré d’objectivité dans la prise de décision ; la gestion et la tenue de la comptabilité ; le taux de commercialisation des productions, etc. Si ces différents travaux résument les contraintes de ces exploitations modernes à celles de l’agriculture burkinabé, certains donnent les pistes d’actions à mettre en œuvre pour le développement de l’entreprenariat agricole au Burkina Faso. Sans mener un débat sur les critères d’identification des exploitations agricoles modernes, nous proposons une synthèse de quelques travaux faisant leur état des lieux au Burkina Faso.

* + 1. **Caractéristiques socio-économiques des exploitations modernes du Burkina**

Depuis peu, l’agriculture burkinabé est caractérisée par l’émergence d’exploitations modernes, utilisant des nouvelles technologies de production avec une mécanisation de la chaine de production. Plusieurs écrits ont analysé ce phénomène sous différents angles et en 2007, les résultats du RGA ont fait une caractérisation socioéconomique des exploitations modernes du pays. Il a dénombré au cours de l’année 2007 un effectif total de 576 exploitations modernesessentiellement concentrées dans les régions du Centre avec 31% des exploitations et dans la région de la Boucle du Mouhoun avec 26%. La répartition des exploitations inventoriées selon la principale activité montre que 49% des exploitations réalisent la production animale et 43% la production végétale. La production forestière est assurée par 3% des exploitations modernes et la production aquacole par 1% alors que les concessions de chasse représentent 3% des exploitations modernes et les autres types de production sont effectués par 1%.

Ces exploitations sont caractérisées par une superficie moyenne de 146 hectares et délimitées pour la plupart (26%) par des haies vives. Elles appartiennent à des individus (68%) majoritairement en âge adulte (45 – 54 ans) ayant un niveau supérieur d’instruction (45%) parmi lesquels une minorité de femmes (7,9%). Les propriétés familiales, associatives, publiques représentent 32% des exploitations modernes. Le mode d’acquisition des terres est dominé par les dons ou et les legs (58%) contre 37% pour les achats. Les exploitants qui ont loué ou emprunté la terre sont en proportion très réduite avec respectivement 2% et 3%. La quasi-totalité des fermes modernes (près de 93%) ont sécurisé leur principal capital de production qu’est la terre par le bornage. Parmi ces dernières, 9% ont obtenu le titre foncier et 20% ont des permis d’exploitation. Les propriétaires terriens représentent 23% de l’ensemble. Au niveau national, 16% des exploitations modernes sont pilotées par une structure de rattachement pouvant être étatique, parapublique ou privée et les 84% sont soumis à une gestion individuelle par le propriétaire. Plus de 85% des exploitations modernes emploient à la fois des travailleurs permanents et occasionnels rémunérés.

Le RGA a recensé 247 exploitations à vocation de production végétale avec une superficie moyenne de 52 hectares. Ces superficies varient d’un hectare au Sahel à 550 hectares dans la Boucle du Mouhoun. Les principales régions d’implantation de ces exploitations modernes sont la Boucle du Mouhoun, les Hauts Bassins, leCentre Sud et leCentre Ouest. Les fortes potentialités agricoles dans les régions suscitées expliquent l’implantation de ces exploitations modernes. L’âge moyen de ces exploitations est de 15 ans. Elles sont de type individuel (58%) ou familial (32%) et les 10% sont de divers types notamment publics, collectivité et société.

Ces exploitations modernes sont sous-équipées, avec du matériel agricole vétuste et font appel le plus souvent aux prestataires pour les différentes activités de production.

En termes de sécurisation foncière, les propriétaires des exploitations sont essentiellement des propriétaires terriens qui ont acquis la terre sous forme de dons ou de legs (69%) ou n’ont entrepris aucune démarche pour la sécurisation de leur propriété. Ces exploitations sont la plupart délimitées par des haies vives (24%). Elles emploient en moyenne 4 salariés permanents et 17 travailleurs occasionnels

Pour ce qui est des spéculations produites, ces exploitations modernes produisent essentiellement les céréales (maïs et sorgho) et les oléagineux/légumineuses (arachide et le niébé). Les autres spéculations constituées des tubercules, des produits maraîchers, l’arboriculture fruitière et les cultures fourragères sont faiblement pratiquées.

* + 1. **L’entreprenariat agricole au Burkina Faso selon la DDEA**

La DDEA est créée en fin 2008 au sein de la DGPER pour mettre en place le cadre approprié et apporter l’appui nécessaire à la promotion et au développement de l’entreprenariat agricole au Burkina Faso. Les critères de caractérisation du RGA ne permettaient pas de prendre en compte la multitude d’exploitations de type entrepreneurial, d’identifier formellement les entreprises agricoles et de saisir l’étendu de leur activité.

Tout en essayant de caractériser les exploitations de type entrepreneurial, la DDEA a réalisée en 2011 une étude sur l’analyse de la rentabilité des exploitations de type entrepreneurial au Burkina Faso. Cette étude montre que les exploitants modernes sont essentiellement de la tranche d’âge comprise entre 40 et 55 ans (53,7%) contre de jeunes promoteurs de la tranche d’âge comprise entre 20 et 30 ans (3,86%). Le reste, soit 42,44% des propriétaires ont un âge supérieur à 55 ans. Cette situation s’expliquerait par l’insuffisance de la formation des jeunes et les difficultés d’accès au financement et à la terre par les jeunes. Toujours selon la même source, le niveau d’instruction dominant de ces exploitants seraient le primaire (33%) alors que 20% ne sont pas alphabétisés.

A l’image des conclusions du RGA sur les fermes agricoles modernes, les spéculations produites par ces exploitations modernes sont dominées par les céréales (maïs et sorgho) et les oléagineux (niébé, l’arachide). D’autres cultures émergent notamment le sésame, le riz et le coton. Aussi, le marché (qui s’oppose à l’autoconsommation) constitue-t-il la principale destination des productions de ces exploitations modernes (en moyenne 74%). Ce taux de commercialisation élevé montre que ces exploitants agricoles dégagent un surplus important de production commercialisable sur le marché, ce qui justifierait le choix de la promotion de ces acteurs par l’Etat à travers la DDEA pour la réalisation de la sécurité alimentaire au Burkina Faso et d’amélioration des revenus des ménages ruraux.

Sur les aspects d’utilisation de la main d’œuvre, la même source indique que dans les exploitations agricoles modernes, la main d’œuvre rémunérée journalière est dominante suivie de la main d’œuvre familiale (en moyenne 20%). La main d’œuvre rémunérée permanente est faible avec uneproportion de 7%. Le nombre moyen de la main d’œuvre utilisée par chaque exploitation moderne est de 93 personnes par campagne. Ce nombre moyen varie en fonction des régions et des capacités (superficies et équipements) des acteurs.

Au-delà de ces caractéristiques socio-économiques de production des exploitations modernes du Burkina Faso, cette étude a établi leur rentabilité financière (en moyenne 264 000FCFA/ha/campagne) et formulé des recommandations dont :

* l’augmentation du niveau d’équipement des exploitations en créant les conditions favorables d’accès à ces équipements ;
* l’amélioration de l’accès aux intrants de qualité pour une intensification raisonnée des productions ;
* la formation et la sensibilisation des exploitants agricoles sur l’utilisation des outils de comptabilité et de gestion
* sur l’entreprenariat agricole.
	+ 1. **L’entreprenariat agricole selon le Groupe de Recherche et d’Action sur le Foncier**

Des travaux d’évaluation des impacts de l’agrobusiness sur le foncier et la modernisation de l’agriculture ont été réalisés par le Groupe de Recherche et d’Action sur le Foncier (GRAF). Pour le GRAF, les notions d’entrepreneur agricole et d’agrobusiness man traduisent la même réalité. Ces travaux ont donné une classification des exploitations modernes en quatre groupes en fonction de la stratégie déployée :

* groupe 1 : des exploitations qui suivent une stratégie de cultures annuelles extensives, en utilisant des équipements motorisés lourds ;
* groupe 2 : des exploitations qui suivent une stratégie de diversification des activités agricoles, en utilisant des équipements de traction raisonnés ;
* groupe 3 : des exploitations qui suivent une stratégie d’attente, ayant un taux de mise en valeur faible ;
* groupe 4 : des exploitations qui suivent une stratégie de réalisation progressive d’un projet de mise en valeur originale.

Les acteurs des deux premiers groupes évoluent dans les mêmes filières « classiques » que les exploitations familiales, comme le maïs, le sésame, le niébé, etc. Ils ne profitent d’aucun avantage comparatif et suivent les itinéraires et pratiques de l’agriculture extensive fortement mécanisée. Au contraire, ils ont des coûts de production bien plus élevés que les exploitations familiales et une rentabilité économique faible, voire négative. Une minorité des acteurs, notamment dans le dernier groupe, dispose d’un statut d’entreprise privée.

En termes de performance des exploitations modernes, le GRAF estime qu’en dehors des acteurs du dernier groupe, les rendements et les bénéfices des nouveaux acteurs sont beaucoup plus faibles que ceux des grands producteurs familiaux. Les facteurs de fragilité et de durabilité des expériences de l’agrobusiness sur les terres non aménagées sont :

* le maintien du capital sol ;
* le coût du personnel compétent ;
* le crédit à l’investissement et pour le fonctionnement ;
* la disponibilité d’intrants spécifiques ;
* les fluctuations très fortes des prix et la non-régulation des marchés.

Une analyse de la création d’emplois et duniveau de rémunération par les exploitations modernes montre que la plupart des exploitations modernes suivent une stratégie très extensive et exploitent une partie très limitée des superficies acquises. Elles emploient une main d’œuvre saisonnière et temporaire peu nombreuse, non qualifiée et mal payée. Ces exploitations sont faiblement créatrices d’emploi indirect. Par contre, les exploitations du groupe 4, celles qui suivent une stratégie de mise en œuvre d’un projet original, emploient un personnel plus nombreux et mieux qualifié et sont fortement créatrices d’emploi indirect, surtout dans les secteurs de la transformation agro-alimentaire, de la distribution et du transport.

Aux termes des travaux du GRAF, les leçons en termes de politiques et de stratégies d’intervention ont été identifiées :

* créer des conditions favorables à l’émergence d’une agriculture moderne, d’abord par les grands producteurs familiauxdynamiques et par les acteurs qui ont une capacité professionnelle et financière pour créer et gérer à temps plein de véritables entreprises agricoles pouvant générer de la valeur ajoutée ;
* élaborer des mesures de politiques en étroite collaboration avec les organisations professionnelles et qui s’adressent aux vrais problèmes de la modernisation de l’agriculture burkinabé : le financement et le crédit à l’agriculture, y compris le crédit à l’investissement, la régulation des marchés des produits agricoles et des intrants ainsi que le système de la certification des semences ;
* créer desunités de transformation agro-alimentaires rentables et durables ;
* adapter le rôle des services techniques, leurs modalités d’intervention et leur statut par rapport aux organisations professionnelles et aux besoins des exploitations modernes ;
* mettre en place des initiatives de professionnalisation de l’agriculture basées sur des partenariats négociés entre l’État, les organisations professionnelles, interprofessionnelles et le secteur privé ;
* former les acteurs sur les différents aspects du métier d’agriculteur professionnel notamment la gestion, la rentabilité et le marché ;
* créer un observatoire sur les exploitations modernes comprenant les différents types d’acteurs et de domaines d’intervention, leur promotion, leurs contraintes et leurs impacts socio économiques. Cette action peut se réaliser en partenariat entre des organisations de la société civile, des organismes de recherche et des Organisations paysannes en association avec des services techniques et administratifs ;
* des cadres d’appui à l’ensemble des intervenants dans l’agrobusiness (appui – conseil) doivent être créés, impliquant les structures techniques ;
* inscrire l’exploitation moderne dans une vision cohérente de l’agriculture qui, au-delà de la production, intègre à la fois les problèmes en amont, comme l’accès aux intrants, que ceux en aval, notamment la transformation et la commercialisation. En d’autres termes, il est impératif d’élaborer une politique nationale agricole qui définira la place et le rôle de chaque groupe d’acteurs.

* + 1. **Synthèse des travaux sur les nouveaux acteurs et la promotion de l’entreprenariat agricole**

Une étude réalisée par Moussa OUEDRAOGO[[2]](#footnote-3) sur les nouveaux acteurs et la promotion des activités agro-sylvo-pastorales dans le sud du Burkina Faso a identifié le statut des exploitations modernes. En effet, selon l’auteur, le phénomène de création de fermes agro-pastorales concerne presque toutes les couches socioprofessionnelles considérées comme relativement aisées du pays sans qu’aucun indicateur économique ne puisse justifier cet engouement sur le processus actuel d’appropriation de la terre notamment par les salariés et les promoteurs économiques.

Pour mieux caractériser ces exploitants modernes, l’auteur les regroupe en six (06) catégories.

* les agents de l’Etat (AE) : communément appelés « fonctionnaires ». De façon générale, la base principale de leur capacité financière est constituée par leur salaire et les prestations diverses (appui/conseil aux projets de développement, conduite d’études diverses, prestations dans le privé, etc.). Ils sont actuellement les plus nombreux et représentent 40% des acteurs concernés ;
* les agents des services parapublics (PP) : ils représentent environ 5% des nouveaux acteurs. Ce sont essentiellement des agents des sociétés d’Etat, des projets et programmes de développement. Leur capacité financière est essentiellement constituée de leur revenu salarial supérieur à celui des acteurs du groupe précédent ;
* les salariés du secteur privé (SP) : cette catégorie regroupe les travailleurs des agences financières, des sociétés de transport et de transit, de l’aéronautique, etc. Leur capacité financière en termes de traitement salarial est nettement plus élevée que celle des agents de services de l’Etat et des institutions parapubliques. Ils représentent environ 14% des nouveaux acteurs ;
* les promoteurs économiques (PE) : sont classées dans cette catégorie toutes les personnes qui ont constitué des entreprises et/ou ont des actions importantes qui leur procurent l’essentiel de leurs revenus. Il s’agit des commerçants, des entrepreneurs en bâtiment ou en construction de route, les directeurs généraux des institutions financières et des assurances, les architectes, etc. Ils représentent 19% des nouveaux acteurs ;
* les hommes politiques (HP) : dans cette catégorie sont regroupés des ministres en fonction ou non, les députés en fonction ou non, les autorités administratives au niveau des provinces (Hauts commissaires et secrétaires généraux), les présidents des institutions, des secrétaires généraux des ministères, des chefs de cabinet des institutions, etc. Agents de l’Etat ou promoteurs économiques, ils ont des revenus liés aux fonctions qu’ils assument. Leur statut leur confère également certains égards et avantages auprès des communautés rurales et des services techniques. Ils représentent au total 17% des acteurs concernés ;
* les autres nouveaux acteurs : dans cette catégorie, on retrouve les confessions religieuses, les associations locales de développement et les ONG. Ils représentent environ 5% des nouveaux acteurs.

Toujours selon l’auteur, l’implantation des nouveaux acteurs se fait sous trois formes essentielles.

* la première s’articule sur des idées bien précises et formalisées par un projet cohérent (choix du lieu d’implantation, études techniques et financières, recherche de financement : salaire, recours bancaire, appui financier externe).

Ces « nouveaux acteurs » sont peu nombreux et ont des réalisations modestes car les coûts d’approche d’un tel projet sont importants et nettement au-dessus des possibilités salariales ;

* la seconde se fonde sur des idées bien précises mais non formalisées en termes de projets concrets ; la principale contrainte de mise en œuvre est la recherche de financement. Ces « nouveaux acteurs » sont souvent des salariés en activité ou à la retraite dont l’installation véritable est hypothétique ;
* enfin, la troisième se base sur des idées imprécises, non formalisées et l’intervention est de type spontané sans une connaissance réelle des coûts de réalisation d’une ferme de grande dimension, ni des choix techniques, économiques et financiers. Ces « nouveaux acteurs » les plus présents dans la mise en œuvre des exploitations se tournent après le défrichement soit vers une agriculture de type traditionnel, soit vers une installation à « grand frais » mais qui peut être inopportune au plan technique, économique et financier.

La troisième forme d’implantation concerne la grande majorité des nouveaux acteurs. N’étant pas porteurs de projet bien précis, ils débutent leurs activités par le défrichement des terres concédées et la mise en culture pendant de longues années sans les mesures d’accompagnement telles que le reboisement, l’aménagement des terres par les sites antiérosifs, l’apport en matière organique. Cette pratique a des conséquences désastreuses sur le plan environnemental et contribue à accélérer la régression des potentialités naturelles des localités concernées.

* 1. **Conclusions générales des enquêtes auprès des exploitations modernes**

A la suite de l’exploitation de la documentation, une collecte d’informations complémentaires auprès des acteurs concernés a été organisée. Les travaux d’enquêtes ont portés sur 250 exploitations agricoles contres 254 échantillonnées en raison de non disponibilité des promoteurs soit un taux de 98,4%. L’enquête s’est déroulée dans sept régions administratives du pays en fonction des zones agro-climatiques. En effet, les travaux du RGA donnent une répartition spatiale des exploitations modernes dont 54% sont dans la bande soudano-sahélienne et environs 23% dans chacune des zones sahélienne et soudanienne. En se référant à la concentration de ces exploitations dans les régions et en appliquant les proportions établies par le RGA, la zone d’étude est constituée de trois régions (Boucle du Mouhoun, Centre Ouest et Centre Sud) de la zone soudano-sahélienne, de deux régions de la bande sahélienne (une partie de l’Est et le Nord) et de deux régions de la bande soudanienne (Cascades et Hauts Bassins). En plus de cette enquête auprès des exploitants modernes, des entretiens semi-structurés ont eu lieu avec des personnes ressources et les structures d’appui-conseil au niveau central et leur vision de l’entreprenariat ainsi que les piliers de son développement corroborent avec ceux des acteurs directs.

L’analyse des résultats montre une faible présence féminine dans l’agriculture entrepreneuriale soit 4% des exploitants agricoles modernes. Le statut dominant au niveau du capital terre est la propriété individuelle (78%) suivi des prêts (12%), des dons (7%) et des locations (3%). En matière de logique de production, 73% des exploitations modernes produisent et recherchent ensuite le marché, 19% produisent pour satisfaire un marché et 8% produisent selon la tradition (une habitude culturale des spéculations). Les principales spéculations de ces exploitations demeurent les céréales (82%[[3]](#footnote-4)) suivi du coton (10%), de l’arachide (2%), le niébé (2%) et les autres spéculations (4%). Ces tendances confirment les travaux antérieurs sur les exploitations modernes au Burkina Faso.

Leurs principaux clients sont les particuliers (55%) suivi des institutions (29%) et des professionnels de la filière (16%). Les activités associées à la production végétale sont l’élevage de volaille (77%), de bovins (11%) et du petit commerce (6%).Les exploitants qui font uniquement l’agriculture sans associer une autre activité représente 2% des exploitants modernes enquêtés.

**Tableau 1 : les activités associées à la production végétale dans les exploitations modernes**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Activités associées** | **Effectif des exploitants** | **% correspondant** |
| Aucune | 4 | 2% |
| Commerce | 15 | 6% |
| Elevage de bovins | 28 | 11% |
| Elevage d'embouche | 11 | 4% |
| Elevage de volaille | 192 | 77% |
| Total | 250 | 100% |

**Source : données d’enquête**

Plus de la moitié (54%) des exploitants agricoles modernes exerçaient déjà dans le secteur agricole. Par contre,15% étaient des artisans,13%, des commerçants, 8% des fonctionnaires,7% des éleveurs et enfin 3% étaient d’autres professions libérales.

**Tableau 2 : les activités précédentes exercées par les exploitants modernes**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Activités précédentes** | **Effectif des exploitants** | **% correspondant** |
| Agriculture | 136 | 54% |
| Fonctionnaires à la retraite | 21 | 8% |
| Profession libérale | 7 | 3% |
| Commerce | 32 | 13% |
| Elevage | 17 | 7% |
| Artisanat et métier | 37 | 15% |
| Total | 250 | 100% |

**Source : données d’enquête**

Une analyse des modes de financement des activités dans les exploitations modernes montre que 54% des exploitants ont financé leurs exploitations sur des fonds propres des promoteurs et 44% ont obtenu des crédits qu’ils estiment inadaptés à leurs activités. En termes d’utilisation de la main d’œuvre, l’ensemble des exploitants disposent du personnel salarié soit à temps plein, soit à temps partiel. Les techniques culturales demeurent dominées par la traction animale soit dans 87% des exploitations modernes contre 11% pour la motorisation et 2% pour le manuel.

L’encadrement technique est assuré pour 79% des exploitations modernes par les services publics de l’Etat alors que 12% des exploitations modernes sont encadrées par le personnel salarié contre 9% qui font appel à des prestataires privés.Le centre de décision pour l’approvisionnement en intrants, pour le crédit et pour l’écoulement de la production est majoritairement du ressort du propriétaire de l’exploitation (81%) suivi du conseil de gestion (19%). Sur le plan de la gestion comptable, 48% disposent d’un document comptable (cahiers, carnets, registre) même si la normalité de ces documents demeure une contrainte.

Dans un souci d’apporter des éléments de solutions aux contraintes des exploitations modernes, l’enquête a permis de saisir leurs principales contraintes. En effet, l’accès au crédit adapté aux activités agricoles constitue la principale difficulté des exploitants modernes enquêtés comme l’indique le graphique suivant. En plus des principales contraintes identifiées par les acteurs, les études diagnostiques antérieures font ressortir d’autres contraintes non moins importantes à savoir, l’accès au marché, la faible transformation des produits primaires, la faible organisation des acteurs dans un esprit interprofession (production-transformation-commercialisation), etc.

**Figure 1 : les contraintes des exploitations modernes du Burkina Faso**

**Source : données de l’étude**

Les résultats de l’enquête ont également permis de dégager la vision que les acteurs se font de l’entreprenariat agricole à l’horizon 2025. En effet, 33% des acteurs projettent une agriculture burkinabé portée par les exploitations compétitives et performantes, tandis que 31% souhaitent la réalisation de la sécurité alimentaire par des exploitations modernes. Ces deux grandes tendances sont suivies d’une vision de l’agriculture caractérisée par sa modernisation (20%) et la professionnalisation des acteurs (16%). En somme, la vision qui se dégage de l’enquête est celle d’une agriculture moderne, professionnelle et compétitive qui assure la sécurité alimentaire.

Enfin, l’enquête a été mise à profit pour dégager avec les acteurs, les piliers sur lesquels des actions spécifiques devraient être engagées pour sécuriser et développer leurs activités et pour créer les conditions d’émergence et de promotion d’entreprises agricoles au Burkina Faso. L’analyse des résultats montre que pour 42% des acteurs, l’accès au financement adapté à leurs activitésconstitue la base de la promotion et du développement de l’entreprenariat agricole au Burkina Faso. Les autres piliers sont l’accès aux intrants (23%), l’accès au capital terre (17%), la formation des acteurs et la mise en place d’un cadre règlementaire favorable à l’entreprenariat agricole avec 9% pour chacun de ces piliers.

Afin de répondre efficacement aux préoccupations des exploitants modernes et leur offrir les opportunités de développer leurs activités, les activités seront identifiées pour chacun de ces piliers. Un autre axe nécessaire à la promotion de l’entreprenariat agricole viendra soutenir les activités des exploitants modernes et portera sur la mise en marché des produits agricoles de ces exploitations.

**Figure 2 : les piliers identifiés par les exploitants modernes du Burkina Faso**

**Source : données de l’étude**

* 1. **Nécessité d’émergence d’entreprises agricoles au Burkina Faso**

La paysannerie burkinabè(du moins c’est le cas dans sa grande composante) n’a pas aujourd’hui les moyens pour moderniser son exploitation en s’appropriant les paquets technologiques modernes et en passant à la mécanisation agricole. Elle est réduite à pratiquer une agriculture traditionnelle de subsistance avec des instruments traditionnels.La charrue à traction asine ou bovine est inaccessible pour un grand nombre de paysans et ces petits paysans se trouvent dans l’impossibilité d’assurer une production agricole suffisante en vue de permettre au Burkina Faso d’atteindre la sécurité alimentaire.

Ainsi, tout en développant des initiatives d’amélioration des conditions des exploitations familiales traditionnelles, le Burkina Faso a besoin de promouvoir un entreprenariat agricole respectueux de l’environnement. Ce choix s’expliquerait parle fait que les exploitants modernes disposent d’une base technologique pour accroitre rapidement la production agricole. En effet, selon le RGA, 5169 tonnes de céréales (0,14% de la production nationale des céréales) ont été produits par 247 exploitations modernes en 2006, soit 0,02% des ménages agricoles du Burkina Faso[[4]](#footnote-5). Aussi, les entreprises agricolespourraient être le vecteur de la mutation structurelle de l’agriculture et de l’équilibre économique pour peu qu’elles composent avec les exploitations de types familiales.

Ces nouveaux acteurs qui doivent émerger parmi les exploitations modernes actuelles devraient exercer un métier d’agriculteur plus intensive, plus organisée et plus productrice de richesses pour la nation dans une logique de partenariat stratégique et complémentaire avec les petits producteurs. Cette entreprise agricole, qu’elle soit grande, moyenne ou petite, sera caractérisée essentiellement par sa capacité à s’adapter rapidement aux marchés, à produire à moindre coût et à répondre aux attentes des consommateurs. C’est la raison pour laquelle l’avenir de l’agriculture repose essentiellement sur les agriculteurs et sur leur capacité à être des entrepreneurs d’où l’importance de leur formation.

Selon C. Servolin (1989) dans son ouvrage consacré à la modernisation de l’agriculture européenne, la transition de l’agriculture traditionnelle vers l’agriculture moderne repose sur 4 composantes essentielles :

* un processus de sélection continue du matériel génétique végétal et animal ;
* un contrôle de plus en plus rigoureux des itinéraires techniques ;
* une appropriation continue des moyens de production moderne ;
* la transformation permanente du matériel génétique et des moyens de production.

Considérant cette caractérisation, la modernisation de l’agriculture peut être définie comme une transformation durable des systèmes de production, intégrant le progrès technique dans les pratiques agricoles et nécessitant une intensification du capital.

Pour Jouve (1997), en plus de ces caractéristiques, la modernisation prend en compte l’intégration de l’exploitation dans les marchés des facteurs de production et des produits. L’objectif de production de l’exploitation agricole moderne serait alors plus la commercialisation que la satisfaction des besoins alimentaires. Toutes ces tentatives de caractérisation de la modernisation montrent qu’il s’agit d’un processus continu.

Ainsi de nos investigations, les critères objectifs caractérisant une exploitation agricole moderne pouvant évoluée vers une entreprise agricole au Burkina Faso sont :

* le degré de mécanisation (au moins un équipement motorisé) ;
* le degré d’intensification de la production (usage intensif des fertilisants et un passage progressif vers la modification du matériel génétique) ;
* l’objectif ou la logique de production orientée vers le marché ;
* l’existence d’infrastructures de stockage et de point d’eau ;
* l’existence de mains d’œuvres agricoles salariées (à plein temps ou à temps partiel).
	1. **Enjeu et défis de l’entreprenariat agricole**

En somme, l’analyse de l’agriculture burkinabé fait ressortir la nécessité d’une mutation structurelle de pour la réalisation de la sécurité alimentaire et pour assoir les bases durables de la croissance économique.Pour le Burkina Faso, l’enjeu majeur de la promotion de l’entreprenariat agricole est le développement de l’investissement privé local. Les principaux défis à relever sont :

* la mise en place d’un cadre légal et réglementaire de l’entreprenariat agricole ;
* le renforcement de l’environnement de services pour : (i) des services financiers adaptés et incitatifs, (ii) des services agricoles répondant aux attentes des acteurs (équipement et maintenance, régulation et de contrôle …) et (iii) des réseaux compétitifs d’approvisionnement en intrants de qualité ;
* la structuration et l’organisation des filières visant : (i) une meilleure intégration des maillons ;

(ii) la création d’organisations interprofessionnelles, (iii) la professionnalisation des acteurs ;

* l’amélioration de la productivité de l’exploitation agricole à travers la fertilisation des sols, l’encouragement à l’utilisation des intrants de qualité (semences, fertilisants, produits de traitement phytosanitaires) et la mécanisation agricole ;
* le renforcement des capacités des acteurs le long des chaines de valeur pour faciliter l’appropriation des nouvelles technologies agricoles ;
* l’alphabétisation et la formation des entrepreneurs agricoles.
1. **StratégieNationaledeDéveloppementdel’entreprenariat agricole**

La reconnaissance du métier d’agriculteur est une étape nécessaire dans la promotion de l’entreprenariat agricole et constitue également un moyen d’incitation à un engagement de nouveaux acteurs et leur professionnalisation. Pour ce faire, l’entreprenariat agricole doit faire prospérer celui qui le pratique, dans un cadre législatif et règlementaire donné.Malheureusement, le Burkina Faso ne dispose pas encore ni d’un code ni de textes réglementaires sur l’entreprenariat agricole à proprement parler. Ce document de stratégie national définit donc la vision de l’agriculture entrepreneuriale à partir d’une analyse des mutations du contexte national, régional et international combinée avec les visions dégagées par les exploitants modernes.

* 1. [**Vision et objectifs**](#_Toc257983263)
		1. **La vision**

La vision de développement de l’entreprenariat agricole du Burkina Faso est reliée à celle définie dans le Programme National du Secteur Rural (PNSR)[[5]](#footnote-6)et par ricochet dans la SDR et la SCADD. La modernisation et la professionnalisation de l’agriculture apparaissent comme une nécessité pour impulser une nouvelle dynamique de croissance économique, dans la perspective de la réduction de l’insécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté. Ainsi, la vision de l’entreprenariat agricole à l’horizon 2025 est formulée comme suit : une agriculture moderne, performante et respectueuse de l’environnement, portée par des entreprises agricoles compétitives contribuant à la sécurité alimentaire et à la croissance économique du pays.

* + 1. **Les objectifs de la SNDEA**

L’objectif général de la SNDEA est d’améliorer les performances des exploitations agricoles familialespar la création de conditions favorables à la mutation structurelle de l’agriculture portée par des entreprises agricoles pouvant satisfaire au moins 50% des besoins alimentaires de l’ensemble de la population du Burkina Faso, d’ici à 2025.

De l’objectif général, se déclinent les objectifs spécifiques suivants :

* renforcer le cadre institutionnel et règlementaire favorable à l’émergence et au développement d’entreprises agricoles;
* améliorer l’accèsaux facteurs de productions pour les promoteurs (terre, intrants, équipements...) ;
* mettre en place un mécanisme de financement favorable au développement de l’entreprenariat agricole;
* faciliter l’émergence de jeunes entrepreneurs agricoles ;
* créer les conditions favorables à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles (subvention, fiscalité adaptée, foires, textes législatives et règlementaires, formations, etc.) ;
* mettre en place un système durable de recherche action et de vulgarisation auprès des entreprises agricoles tout en assurant la formation des promoteurs.
	1. [**Axes stratégiques et actions prioritaires**](#_Toc257983267)

Dans l’optique d’atteindre au mieux les objectifs ci-dessus définis, des axes stratégiques ont été identifiés. Ainsi, les axes stratégiques de la SNDEA sont :

* Axe 1 : Renforcement ducadre institutionnel et règlementaire de l’entreprenariat agricole ;
* Axe 2 : Amélioration de l’accès aux facteurs de productions pour les promoteurs agricoles ;
* Axe 3 : Développement d’un système de financement durable des exploitations modernes ;
* Axe 4 : Facilitation de la mise en marché des produits agricoles ;
* Axe 5 : Renforcement des capacités nationales en entreprenariat agricole.
	+ 1. **Axe 1 : Renforcement du cadre institutionnel et règlementaire de l’entreprenariat agricole**

Cet axe vise à créer les conditions favorables à l’émergence et au développement d’entreprises agricoles au Burkina Faso. Il s’agit d’élaborer des textes règlementaires favorables à la création d’entreprises agricoles formelles, de proposer des textes qui assurent une meilleure sécurisation des exploitations, des textes qui définissent les conditions générales de la profession d’entrepreneurs agricoles assorties de leurs droits et obligations et d’identifier les institutions de soutien nécessaires à la promotion de l’entreprenariat agricole au Burkina Faso.Ces mesures devront intégrer la recherche de l’équilibre nécessaire et la complémentarité entre l’agriculture familiale et l’agriculture de type entrepreneurial. Les actions prioritaires définies dans cet axe sont :

* élaborer les textes réglementairesde l’entreprenariat agricole ;
* élaborer des textes favorables à l’installation ou à la jouissance de la terre des entreprises agricoles dans les périmètres aménagés;
* élaborer des textes incitatifs à la reconversion des fonctionnaires en entreprenariat agricole ;
* élaborer des textes facilitant l’accès au capital terre et aux équipements agricoles par les promoteurs surtout jeunes ;
* élaborer un code des investissements pour l’entreprenariat agricole ;
* créer des institutions complémentaires et nécessaires à la promotion de l’entreprenariat agricole (maison de l’entreprenariat agricole, etc.) ;
* mettre en place des services opérationnels en charge de l’entreprenariat agricole au sein des directions régionales de l’agriculture ;
* élaborer des textes favorables au développement et à la professionnalisation des services agricoles (travail du sol, maintenance, fourniture d’intrants de qualité, activités de récolte et de post-récolte, transport, traitement phyto, etc.) ;
* mettre en place une base de données sur les entreprises agricoles ;
* développer les services d’informations aux entrepreneurs agricoles.
	+ 1. **Axe 2 : Amélioration de l’accès aux facteurs de productions pour les promoteurs agricoles**

Cet axe vise à définir les conditions générales qui favorisent l’exercice du métier d’entrepreneur agricole à travers un meilleur accès aux facteurs et aux capitaux de production que sont la terre, les intrants de qualité, la maîtrise de l’eau, les équipements, etc. En effet, l’accès à la terre constitue la première étape conditionnant l’activité de production agricole. De même, l’investissement pour l’amélioration de la productivité des facteursest fortement lié à la sécurisation foncière.

L’agriculture burkinabé est essentiellement pluviale et cette forte dépendance à pluviométrie la rend très vulnérable et joue négativement sur les perspectives d’accroissement de la production nationale. Cette situation ne permet guère de sécuriser les productions agricoles et constitue la principale contrainte du métier d’agriculteur ; d’où la nécessité de maîtrise de l’eau par les entreprises agricoles.

Dans le domaine des intrants, la capacité nationale de production des semences est en pleine évolution même si des cas isolés de fraudes persistent mettant souvent en doute la qualité des semences mises sur le marché. Quant aux engrais minéraux, le Burkina Faso est entièrement dépendant de l’extérieur et cela limite souvent des initiatives de développement agricole en termes de qualité de ces engrais et de leur irrégularité sur le marché national. Des actions devront être envisagées pour garantir la rentabilité des entreprises agricoles notamment par l’approvisionnement permanent des exploitants en intrants de qualité.

Le sous équipement des exploitants est un facteur limitatif de la mise en valeur des propriétés des exploitants modernes. L’inadaptation de certains équipements et surtout la cherté de ces équipements constituent des goulots d’étranglement à la modernisation de l’agriculture burkinabé.

Enfin, le Burkina Faso a une population jeune[[6]](#footnote-7), dynamique et laborieuse. Cet axe créera les conditions de l’employabilité de cette jeunesse dans la production agricole. Il s’agira d’accroître les productions agricoles dans une dynamique de valorisation des jeunes formés dans les centres et écoles professionnelles.Les actions prioritaires identifiées sont :

* faciliter l’accèsà la propriété foncière à travers la définition des modalités adaptéespour les entreprises agricoles (cahier de charge,mise en valeur sur un certain nombre d’années avant d’en posséder, la performance de l’exploitation avec des possibilités de paiement échelonné des droits,etc.) ;
* intensifier les aménagements des plaines pour garantir la base productrice aux jeunes promoteurs ;
* renforcer le dispositif national de production, de certification et de contrôle des semences ;
* faciliter la création d’un cadre de concertation et d’anticipation des besoins entre les entrepreneurs agricoles et les importateurs et les distributeurs d’engrais minéraux ;
* soutenir les initiatives de mobilisation ou de transport de l’eau par les entreprises agricoles ;
* faciliter l’accès à la mécanisation intégrale des entreprises agricoles(détaxationdes importations, subvention, appui à la fabrication locale ou à l’adaptation des équipements, etc.).
	+ 1. **Axe 3 : Développement d’un système de financement durable des exploitations modernes**

L’accès au crédit pour le financement des activités agricoles demeure l’une des principales contraintes des investissements privés dans ce sous-secteur. Si cette situation incombe aussi bien aux bénéficiaires qu’au système bancaire, cet axe a pour objectif de définir une alternative pour faciliter le financement des entrepreneurs dans le domaine agricole. En effet, la disponibilité d’une offre de crédit appropriée à un coût accessible est un puissant facteur de développement des entreprises dans le secteur privé agricole.

Aussi, la mise en place d’un mécanisme de gestion des risques agricoles assurables (pertes de récoltes dues aux excès de pluies, incendies de récoltes et de plantations, etc.) serait une garantie à laquelle adhèreront fortement les acteurs pour mettre le secteur agricole à l’abri des situations d’incertitude et de risque, toute chose qui facilitera l’accès au financement. Les actions prioritaires de cet axe stratégique sont :

* améliorer les connaissances des activités agricoles auprès des institutions financières ;
* promouvoir le développement de produits financiers adaptés à la production agricole ;
* mettre en place un fonds de développement de l’entreprenariat agricole ;
* promouvoir l’émergence de GIE agricoles pour faciliter l’accès au crédit notamment au sein de l’entreprenariat jeune ;
* promouvoir un mécanisme d’assurance récolte et de protection contre les risques en agriculture.
	+ 1. **Axe 4 : Facilitation de la mise en marché des produits agricoles**

Une entreprise se caractérise par la recherche du profit et le marché constitue le lieu de réalisation de ce profit. La viabilité et la rentabilité des entreprises agricoles passent donc nécessairement par le développement de la liaison production-marché. L’étroitesse du marché national oblige la prospection des marchés sous régionaux, régionaux et internationaux comme définie dans la SCADD. En effet, au regard de la faible diversification des productions agricoles sous régionales et au vue des efforts en cours dans les autres pays de l’espace CEDEAO pour la promotion des exploitations modernes, les difficultés d’écoulement de la production agricole issue de l’amélioration de la productivité des facteurs des entreprises agricoles nationales pourraient freiner le dynamisme qui se met en place au Burkina Faso. Le gouvernement devrait donc poursuivre ses efforts d’investissements structurants, notamment ceux visant à réduire la vulnérabilité agricole (maîtrise de l’eau, etc.), la facilitation de l’accès au marché (routes et autres infrastructures, etc.) tout en développant des soutiens multiformes à la valorisation des produits agricoles. Les opportunités de marché ont une importance capitale dans l’incitation à l’investissement agricole. Dans une vision àlong terme, la recherche de débouchés pour les produits agricoles nationaux nécessitera les actions spécifiques suivantes :

* améliorer l'accès à l'information sur les produits agricoles à travers un système d’informationsfiables et innovantessur les marchés;
* développer les installations marchandes collectives pour le stockage, la conservation et la mise en marché ;
* rendre accessible les zones de production par la réalisation d’infrastructures routières et de télécommunication ;
* promouvoir le réseautage dans la commercialisation en développant la contractualisation et le warrantage ;
* faciliter l’acquisition d’infrastructures et d’équipements de transformation des produits agricoles.
	+ 1. **Axe 5 : Renforcement des capacités nationales en entreprenariat agricole**

Le renforcement des capacités nationales en entreprenariat agricole englobe ici les actions à l’endroit des institutions de recherche et de formation, aux structures d’appui conseil et aux exploitants modernes en termes d’infrastructures, de personnel qualifié, de formations, d’organisation des exploitants, d’opérationnalisation de l’encadrement technique, etc.

En effet, les mutations de l’agriculture burkinabé se feront avec les institutions de recherche et d’appui conseil capables de répondre aux besoins et attentes des promoteurs par la création de connaissances nouvelles nécessaires à la modernisation de l’agriculture. La diffusion des paquets technologiques adaptés aux besoins des exploitants modernes devrait être assurée par un réseau de conseils agricoles qualifié. Enfin, la formation des exploitants à l’entreprenariat agricole et aux bonnes pratiques agricoles améliorera la productivité des facteurs et accroîtra la production nationale dans une vision de réalisation de la sécurité alimentaire. Les actions prioritaires identifiées sont :

* améliorer l’accès aux nouvelles technologies agricoles par le renforcement des capacités techniques et opérationnelles de la recherche agricole et les structures de vulgarisation agricole ;
* développer des partenariats avec desécoles de formation en entreprenariat agricole existantes ;
* construire des écoles de formation professionnelle en entreprenariat agricole dans d’autres localités tout en améliorant les curricula de formation des écoles et centres professionnels à la vision de l’entreprenariat agricole ;
* renforcer le système de certification et de contrôle des semences (construction de laboratoire, dotation en matériel de contrôle et en personnel qualifié, mise en place des équipements de conditionnement de la semence) ;
* former les exploitants agricoles modernes et les jeunes promoteurs à l’entreprenariat agricole ;
* promouvoir l’organisation des entrepreneurs agricoles (surtout jeunes) en GIE (mettre en place un mécanisme incitant le regroupement en GIE comme la facilité de crédit, d’équipement, la subvention des approvisionnements en intrant, la subvention de la prise en charge des ouvriers agricoles, etc.) ;
* promouvoir le développement du partenariat (achat/vente et de mutualisation) entre les exploitations modernes et les exploitations familiales ;
* mettre en place un système d’alphabétisation fonctionnelle des entrepreneurs et / ou exploitantsmodernes.
	1. **Financement et modalités de mise en œuvre de la SNDEA**
		1. **Financement de la SNDEA**

Le financement de la stratégie sera assuré par trois grands groupes d’acteurs que sont l’Etat, les collectivités territoriales et les opérateurs privés.

* + - 1. **L’Etat**

Le gouvernement devrait poursuivre son effort de financement du secteur rural à travers une allocation budgétaire significative pour la mise en œuvre de la stratégie, notamment l’accès des promoteurs aux financements, la création du cadre législatif et réglementaire favorables à l’émergence et au développement d’entreprises agricoles, la mise en place d’un fonds de développement de l’entreprenariat agricole.

En outre, le Gouvernement devrait prendre des mesures institutionnelles et fiscales incitatives pour l’investissement privé dans le domaine agricole, tout en assurant un environnement institutionnel capable de soutenir et d’accompagner la dynamique entrepreneuriale agricole. Aussi, l’Etat devrait mobiliser ses partenaires au développement pour l’accompagner techniquement et financièrement dans la mise en œuvre de cette stratégie, au regard des défis à relever dans le cadre de la présente stratégie. Enfin, l’Etat devrait prendre des dispositions pour que les institutions financières participent à la mise en œuvre de la SNDEA en définissant des produits financiers adaptés à la promotion des entreprises agricoles d’une part, et d’autre parten facilitant l’accès aux crédits pour les promoteurs privés agricoles.

L’analyse de la part du budget national alloué à l’agriculture dans le budget total excède les 10% depuis le Sommet de l’Union Africaine tenu à Maputo (Mozambique) en 2003 à l’exception de l’année 2005 où elle était de 8%[[7]](#footnote-8). L’allocation budgétaire agricole du Burkina Faso répond aux engagements que le pays a pris à Maputo. Cependant, cette allocation budgétaire a subi une baisse au cours de ces dernières années. En effet, d’une moyenne de 20% dans les années 1991-1999, il est passé à 12% pour la période 2000-2008. Les dépenses effectives dans le secteur agricole couvrent également plus de 10% des dépenses publiques. En moyenne, 68% du budget adopté pour le secteur agricole est exécuté. Plus de 80% de ces dépenses sont consacrées aux investissements agricoles. Ce qui traduit une assez bonne efficacité dans l’exécution des dépenses agricoles.

* + - 1. **Les collectivités territoriales**

Etant des institutions de l’Etat à gestion autonome, elles devraient consentir un effort de financement de l’entreprenariat agricole par la création de conditions propices à l’installation des entrepreneurs agricoles.

* + - 1. **Les opérateurs privés**

Dans le contexte actuel de désengagement de l’Etat des secteurs de production et de communalisation intégrale, les opérateurs privés nationaux comme étrangers apporteront leur part de contribution à la mise en œuvre de la présente stratégie en investissant surtout dans la production, la transformation et la commercialisation des produits à fort valeur ajoutée.

* + 1. **Modalités de mise en œuvre de la SNDEA**

La mise en œuvre de la stratégie devrait permettre d’assoir, à court terme, les bases de l’émergence et du développement durable d’entreprises agricoles au Burkina Faso. A cet effet, il est essentiel que des mécanismes adéquats, tant du point de vue de la planification que de celui du suivi évaluation, soient mis en place et que des moyens appropriés soient effectivement mobilisés.

Sur le plan opérationnel, la mise en œuvre de la stratégie se fera par phases successives dont une phase triennale et deux phases de cinq ans chacune au moyen de plans d’actions. En effet, les documents cadres du pays arrivent à échéance en fin 2015. Pour permettre aux deux autres plans d’actions de prendre en compte les nouvelles orientations qui se dégageront des nouveaux documents cadres à partir de 2016, le premier plan a une durée de trois ans. La stratégie devrait faire l’objet d’une révision en fonction de l’évolution du contexte socio-économique du pays.

Globalement, sa mise en œuvre comportera les étapes suivantes :

1. **l’élaboration du premier plan d’actions pour la période 2013-2015** sur la base des objectifs et des axes stratégiques retenus dans le document de référence et au regard des priorités pour l’émergence et le développement de l’entreprenariat agricole. Le premier plan, tout en solutionnant, dans le délai imparti, les préoccupations jugées urgentes, devrait également, dans la perspective de planification de la mise en œuvre de la stratégie sur la période 2016-2020, établir les besoins complémentaires ou nouveaux des promoteurs assortis de propositions d’actions prioritaires ;
2. **l’élaboration et la mise en œuvre d’une stratégie de communication :**la réussite de la stratégie et du premier plan d’actions passe nécessairement par leur diffusion et leur appropriation par les différents acteurs concernés d’où l’importance d’une stratégie de communication ;
3. **l’organisation d’une table ronde des partenaires techniques et financiers et des institutions financières**: la table ronde devrait permettre de partager, avec les partenaires au développement et les institutions financières, la vision de la stratégie ainsi que ses actions prioritaires dans l’optique de mobiliser les partenariats nécessaires à la réussite de la mise en œuvre de la stratégie ;
4. **la mise en place d’un dispositif de suivi-évaluation de la stratégie****:**pour atteindre les résultats escomptés, la stratégie devra faire l’objet d’un suivi régulier et d’évaluations périodiques afin de procéder aux ajustements nécessaires. Le dispositif de suivi/évaluation comportera un volet interne piloté par la DGPER et un volet externe qui sera conduit par la DEP du MAH et impliquant tous les acteurs concernés.
	* 1. **Définition des rôles des acteurs**

* + - 1. **Etat**

Par cet acteur, l’on entendl’Administration centrale et les Services déconcentrés. Dans le cadre de la mise en œuvre de la SNDEA, les actions ci-après relèvent de la responsabilité de l’Etat et de ses démembrements :

* élaboration des plans d’actions ;
* mise en place d’infrastructures nécessaires à la promotion de l’entreprenariat agricole;
* délégation de la maîtrise d’ouvrage d’investissements aux collectivités ;
* élaboration des textes d’application ;
* mobilisation des ressources financières ;
* suivi-évaluation et contrôle ;
* coordination des interventions au niveau national ;
* formation et appui-conseils aux promoteurs privés ;
* mise en œuvre de la recherche-action sur la mise au point de technologies adaptées.

* + - 1. **Partenaires techniques et financiers**

Ce groupe d’acteurs regroupe les agences de coopération bilatérale et multilatérale, les Organisations Intergouvernementales (OIG),régionales et les ONG internationales ou nationales. Dans le cadre de la mise en œuvre de la SNDEA, le rôle de ce groupe d’acteurs devrait porter sur :

* l’appui à la formulation et à la mise en œuvre des plans d’actions ;
* la mise à disposition d’une assistance technique compétente pour le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de l’administration et des organisations professionnelles;
* la participation à la mobilisation des ressources nécessaires pour la mise en œuvre et le suivi/évaluation des actions des plans d’actions;
* la participation au suivi/évaluation du processus.
	+ - 1. **Collectivités territoriales**

Les Collectivités locales jouissent de la personnalité juridique et de l’autonomie financière. Elles ont de larges compétences relatives au développement local, à l’aménagement du territoire, aux services sociaux et aux infrastructures économiques collectives de base. Elles ont donc compétence pour décider du développement du secteur agricole au niveau local et ce en collaboration avec les structures déconcentrées de l’Etat et les autres acteurs dont les OPA dans le cadre de l’élaboration et de la mise en œuvre des actions locales de développement du secteur agricole. Dans le cadre de la mise en œuvre de la SNDEA, le rôle des collectivités territoriales devrait être axé sur :

* l’orientation et la définition des priorités au niveau local ;
* la coordination des interventions au niveau local ;
* la maîtrise d’ouvrage des aménagements publics ;
* la mobilisation des ressources financières ;
* la participation à l’élaboration des plans d’actions ;
* le suivi-évaluation et contrôle ;
* la maîtrise d’ouvrage déléguée par l’Etat ;
* la définition des zones de production (zones agricoles, zones d’élevage, zone industrielle).
	+ - 1. **Exploitants individuels et leurs organisations socioprofessionnelles**

Le secteur privé, pour sa part, est chargé de toutes les fonctions de production de biens et services agricoles générateurs de revenus. Par ailleurs, les producteurs s’organisent de plus en plus par le biais de leurs représentants au niveau des secteurs et sous-secteurs d’activités, notamment au sein des différentes filières de production agricole. Les types d’organisations professionnelles concernées devront mieux se structurer pour contribuer à la mise en place et à l’animation des interprofessions qui coordonneront le fonctionnement des filières.Ce groupe d’acteurs regroupe les populations rurales et les autres acteurs de développement au niveau des villages et des organisations paysannes faîtières, les organisations professionnelles des différentes filières de production agricole, les Chambres Régionales d’Agriculture et les exploitants agricoles. Bien que leur rôle soit plus limité que celui des collectivités territoriales,ce rôle devrait porter sur :

* la réalisation et la gestion des investissements rentables ;
* la fourniture des biens et services ;
* la participation à l’alimentation de la base de données, à  l’élaboration des plans d’actions  et au suivi-évaluation ;
* la contribution à la diffusion de la stratégie et la mobilisation des acteurs.

* + 1. **Pilotage de la mise en œuvre de la stratégie**

Compte tenu de l’envergure nationale de la stratégie, sa mise en œuvre sera confiée à une structure pérenne de l’Etat à savoir la DGPER à travers sa Direction du Développement de l’Entreprenariat Agricole (DDEA). La DDEA aura pour rôle, en plus de sa mission définie dans le décret portant sa création, de donner des orientations et de suivre la mise en œuvre de la stratégie, de rechercher des collaborateurs et des partenaires publics et privés pour mieux répondre aux besoins des exploitants, de proposer les textes nécessaires pour la promotion et le développement de l’entreprenariat agricole au Burkina Faso. Il assurera également la facilitation de la mobilisation des financements.

* + 1. **Facteurs de risque**

Les facteurs majeurs qui pourraient conduire à l’échec de la SNDEA ont été identifiés et analysés en fonction de leurs impacts et de leurs probabilités de se réaliser. Sur la base de cette analyse, il ressort que le niveau de risque général est jugé modeste. Néanmoins, des mesures d’atténuation ont été identifiées pour chaque risque.

* L’insécurité foncière: l’application de la loi sur le foncier à travers ses textes d’application est une condition à la professionnalisation de l’agriculture. Elle contribuera à la sécurisation foncière, à la promotion des investissements privés et à celle de l’entreprenariat agricole.
* Le non-respect de l’environnement : dans un contexte de changements climatiques, il s’avère impérieux de veiller au respect de l’environnement dans toutes les actions entreprises pour garantir un développement durable de l’agriculture burkinabé. Des études d’impact environnemental doivent être menées avant toute action d’envergure, notamment les aménagements et les mesures d’atténuation rigoureusement appliquées. Il est également indispensable d’instaurer une vision de durabilité et de gestion rationnelle au sein des exploitations modernes afin de prévenir les problèmes environnementaux.
* L’isolement des zones de production: le développement des voies d’accès aux zones de production est indispensable pour assurer l’approvisionnement en intrants et l’écoulement de la production. Aussi, des efforts doivent être développés dans la construction ou la réhabilitation des voies d’accès à ces zones.
* Les difficultés d’accès au financement : l’implication des exploitants dans la mise en œuvre de la stratégie nécessite la mise en place d’un fonds de développement de l’entreprenariat agricole pour garantir les fonctions de mécanisation, de transformation et de commercialisation.
* La variabilité pluviométrique liée aux changements climatiques : la production agricole reste tributaire des aléas climatiques. Des actions de mobilisation des ressources en eau et la diffusion de bonnes pratiques agricoles devront être promues.
* Instabilité financière (taux de change) : Dans un contexte de fluctuations du taux de change qui peuvent réduire le montant initial des ressources mobilisées pour la mise en œuvre des projets et programmes dans le cadre de la SNDEA,il serait donc souhaitable de négocier les conventions de financement en unité de compte ou en francs CFA.
* Faible adhésion des parties prenantes : les processus de la mise en œuvre de plusieurs projets et programmesse sont déjà confrontésà desproblèmes de communication qui n’ontpas permis leur appropriation par les acteurs, toute chose qui n’auraitpas facilitéla mobilisation des ressources nécessaires pour leurs exécutions et l’atteinte des objectifs. Le processus d'élaboration dela SNDEA,qui été participatif, devrait disposer d’un plan de communication pour sa diffusion et son appropriation par toutes les parties prenantes.
	+ 1. **Mesures d’accompagnement**

Le succès de la mise en œuvre de cette SNDEA est lié à la volonté politique déjà affirmée du Gouvernement en faveur de la souveraineté alimentaire et du développement rural à travers la SDR et le PNSR. Cette volonté devra se traduire par une série de mesures dont :

* la mise en place d’un mécanisme de financement durable qui intègrera le calendrier agricole et les spécificités sous-sectorielles ;
* la professionnalisation, l’organisation et la responsabilisation des acteurs ;
* l’encouragement à une meilleure organisation des acteurs et une mutualisation des services, surtout pour ce qui est de l’accès aux équipements, aux innovations et aux marchés ;
* la promotion de l’interphase en termes de services entre les activités agricoles et les activités d’élevage ;
* la réduction des coûts des facteurs de production.

***Tableau n° 3 : Cadre logique de la SNDEA***

**Objectif général**: L’objectif général de la SNDEA est d’améliorer les performances des exploitations agricoles familialespar la création de conditions favorables à la mutation structurelle de l’agriculture portée par des entreprises agricoles pouvant satisfaire au moins 50% des besoins alimentaires de l’ensemble de la population du Burkina Faso, d’ici 2025.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Objectifs Spécifiques**  | **Axes Stratégiques**  | **Indicateurs**  | **Sources de vérification**  | **Conditions critiques**  |
| **OS1** : renforcer le cadre institutionnel et règlementaire favorable à l’émergence et au développement d’entreprises agricoles  | **Axe 1 :**Renforcer le cadre institutionnel et règlementaire de l’entreprenariat agricole  | * Nombres de textes règlementaires et/ou incitatifs adoptés dans le cadre de la promotion des entreprises agricoles
 | Rapports annuels de la DGPER  | Mise en œuvre de la stratégie |
| * Nombre d'institutions crééesen faveur du développement de l'entreprenariat agricole
 | Rapports annuels du MAH |
| * Existence d'un service fonctionnel en charge de l’entreprenariat agricole dans chaque DRAH
 | Rapports d’études et de sondages |
| * Nombre de services agricoles opérationnels au profit des entreprises agricoles
 | Bilan de mise en œuvre de la stratégie |
| * Nombre de textes adoptés en lien avec la question foncière au profit des jeunes
 |   |
| * Au moins 5% d'entreprises agricoles émergées en exploitations modernes
 |   |
| * Existence d'une base de données actualisée sur les entreprises agricoles
 |   |
| * Existence d'un système d'informations fonctionnel sur l'entreprenariat agricole
 |   |
| * Nombre de reconversions des fonctionnaires dans l’entreprenariat agricole
 |   |
| **Objectifs Spécifiques**  | **Axes Stratégiques**  | **Indicateurs**  | **Sources de vérification**  | **Conditions critiques**  |
| **OS2**: Améliorer l’accès aux facteurs de production pour les promoteurs (terre, intrants, équipements, etc.) | **Axe 2 :** Amélioration de l’accès aux facteurs de production pour les promoteurs agricoles | * Nombre de titres fonciers acquis dans le cadre de la promotion de l'entreprenariat agricole
 | Rapports annuels de la DGPER  | Mise en œuvre de la stratégie |
| * Nombre d'hectares aménagés dans les périmètres pour la promotion de l'entreprenariat agricole
 | Rapports annuels du MAH |
| * Nombre de jeunes entrepreneurs agricoles installés sur les plaines aménagées
 |  |
| * Existence d'un cadre de concertation et d'anticipation entre les entrepreneurs agricoles et les fournisseurs d'intrants
 | Rapports d’études et de sondages |
| * Nombre de points d’eau réalisés par les promoteurs grâce à la SNDEA
 |  Bilan de mise en œuvre de la stratégie |
| * Nombre d’équipements agricoles et de matériels de post-récolte acquis par les promoteurs privés
 |   |
| **OS3 :** Mettre en place un mécanisme de financement favorable au développement de l’entreprenariat agricole  | **Axe 3 :** Développement d’un système de financement durable des exploitations modernes ; | * Nombre de séances sur la connaissance des activités agricoles auprès des institutions financières
 | Rapports d’enquêtes et sondages | Mise en œuvre de la stratégie |
| * Nombre de nouveaux produits financiers développés pour répondre aux besoins des promoteurs privés agricoles
 | Rapports annuels des institutions de crédit |
| * L’existence et le volume d’un fonds de développement de l'entreprenariat agricole
 | Rapports annuels du MAH |
| * Volume de crédit accordé aux promoteurs privés agricoles
 | Bilan de mise en œuvre de la stratégie |
| * Existence et fonctionnalité d’un mécanisme d’assurance récolte et de protection contre les risques en agriculture.
 |   |
| **Objectifs Spécifiques**  | **Axes Stratégiques**  | **Indicateurs**  | **Sources de vérification**  | **Conditions critiques**  |
| **OS4** : faciliter l’émergence de jeunes entrepreneurs agricoles | **Axe 1 :**renforcementdu cadre institutionnel et règlementaire de l’entreprenariat agricole **Axe 2 :** Amélioration de l’accès aux facteurs de productions pour les promoteurs agricoles | * Effectifs des jeunes formés et installés dans les plaines aménagés
 | Rapports d’enquêtes et sondages | Mise en œuvre de la stratégie |
| * Nombre de GIE des jeunes promoteurs créé et fonctionnel
 | Rapports annuels de la DGPER  |
| **Axe 3 :** Développement d’un système de financement durable des exploitations modernes ; | * Nombre d’hectares nouvellement aménagés sur les plaines au profit des jeunes promoteurs privés
 | Rapports annuels du MAH |
| **Axe 4** : Facilitation de la mise en marché des produits agricoles (transformés)  | * Effectif des jeunes entrepreneurs agricoles possédant des titres fonciers
 | Bilan de mise en œuvre de la stratégie |
| **Axe 5** : Renforcement des capacités nationales en entreprenariat agricole | * Volume de crédit acquis par les jeunes promoteurs agricoles.
 |   |
| **OS5** : créer les conditions favorables à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles | **Axe 4** : Facilitation de la mise en marché des produits agricoles (transformés)  | * Existence d'un système d'informations fiables et fonctionnel sur le marché
 | Rapports d’enquêtes et sondages | Mise en œuvre de la stratégie |
| * Nombre d'infrastructures de base mises en place pour la promotion d'entreprises agricoles
 | Rapports annuels de la DGPER  |
| * Nombre d'installations commerciales collectives mises en place pour la promotion d'entreprises agricoles
 | Rapports annuels du MAH |
| * Nombre de zones de productions désenclavées dans le cadre de la promotion de l'entreprenariat agricole
 | Bilan de mise en œuvre de la stratégie |
| * Nombre de kilomètres de routes ou de pistes rurales construites ou réhabilitées
 |   |
| * Nombre de réseaux de commercialisation ou desystème de warrantagefonctionnel
 |   |
| * Nombre d'entreprises agricoles ou de promoteurs privés équipés en matériel de transformation
 |   |
| **Objectifs Spécifiques**  | **Axes Stratégiques**  | **Indicateurs**  | **Sources de vérification**  | **Conditions critiques**  |
| **OS6** : Mettre en place un système durable de recherche action et de vulgarisation auprès des entreprises tout en assurant la formation des promoteurs | **Axe 5** : Renforcement des capacités nationales en entreprenariat agricole | * Nature et valeurs des appuis aux structures de recherche, de vulgarisation et de certification des semences
 | Rapports d’enquêtes et sondages | Mise en œuvre de la stratégie |
| * Nombre d'entrepreneurs agricoles formé à l'écoleprofessionnelle de Bagré
 | Rapports annuels de la DGPER  |
| * Nombre d'écoles construites dans d’autres localités pour la promotion de l'entreprenariat agricole
 | Rapports annuels du MAH |
| * Nombre de modules enseignés dans les écoles et centres professionnels en lien avec l’entreprenariat agricole
 | Bilan de mise en œuvre de la stratégie |
| * Nombre de thèmes de formation des producteurs
 |   |
| * Effectif des promoteurs privés formés à l’entreprenariat agricole
 |   |

1. **Plan d’actions de la mise en œuvre de la SNDEA**

Le présent plan d’actions qui constitue la première étape de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de l’Entreprenariat Agricole couvre la période 2013-2015. Il est relatif à un ensemble d’actions et d’activités visant à apporter des solutions idoines à des préoccupations jugées urgentes. Ces actions découlent des axes stratégiques de la SNDEA. Son champ d’application couvre trois domaines que sont le cadre règlementaire et institutionnel, le financement des entreprises agricoles  et le renforcement des capacités entrepreneuriales des acteurs contenus dans quatre axes de la SNDEA. A l’échéance de 2015 et conformément aux modalités de mise en œuvre de la stratégie, un deuxième plan d’actions sera élaboré pour la période 2016- 2020.

* 1. **Objectifs**

L’objectif général de ce premier plan d’actions est de créer les conditions de bases nécessaires à l’émergence d’entreprises agricoles compétitives et professionnelles afin d’accroître les disponibilités alimentaires du pays et faire vivre convenablement et prospérer les entrepreneurs agricoles. Les objectifs spécifiques qui découlent de l’objectif global sont :

* élaborer les textes législatifs et règlementaires favorables à l’émergence d’entreprises agricoles ;
* mettre en place un cadre institutionnel de l’encadrement technique et l’organisation des promoteurs privés ;
* mettre en place un système de financement de l’entreprenariat agricole ;
* assurer la formation des promoteurs au métier et à l’entreprenariat agricole ;
* faciliter l’installation des jeunes entrepreneurs agricoles et les reconvertis de la fonction publique dans le domaine agricole.
	1. **Résultats attendus**

Les principaux résultats attendus de la mise en œuvre de ce premier plan d’actions de la stratégie nationale de développement de l’entreprenariat agricole sont :

* des textes législatifs et règlementaires favorables à l’émergence d’entreprises agricoles sont   adoptés en rapport avec les conditions générales d’exercice du métier, d’accès à la terre et aux technologies agricoles ;
* un cadre institutionnel de l’encadrement technique, la création de nouvelles écoles de formation à l’entreprenariat agricole, l’amélioration des curricula du Centre Agricole Polyvalent de Matourkou et le renforcement des capacités du réseau d’encadrement actuel sur les options d’entreprises agricoles et l’organisation des promoteurs privés, est mise en place ;
* un fonds de développement de l’entreprenariat agricole est fonctionnel ;
* des produits financiers adaptés aux besoins des entrepreneurs agricoles sont proposés par les institutions financières ;
* des mesures de renforcement des capacités issues de diagnostics sont entreprises à l’endroit des entrepreneurs agricoles;
* des jeunes entrepreneurs agricoles et des reconvertis de la fonction publique dans le domaine agricole sont installés pour assurer leur métier grâce à des facilités particulières et conformément à un programme adapté.
	1. **Description des actions prioritaires**

Les actions prioritaires identifiées dans ce premier plan d’actions visent à asseoir les bases durables pour le développement des entreprises agricoles. Trois actions prioritaires se dégagent pour l’atteinte des résultats escomptés de ce plan à savoir (i) la mise en place d’un cadre législatif et institutionnel favorable à l’émergence d’entreprises agricoles, (ii) la mise en place d’un système adapté de financement des entreprises agricoles et (iii) le renforcement des capacités entrepreneuriales des promoteurs privés et de l’encadrement dans le domaine agricole.

* + 1. **Action prioritaire n°1 : Le cadre règlementaire et institutionnel**

Les exploitations agricoles modernes n’évoluent pas au Burkina Faso dans un cadre législatif et réglementaire. Cependant, elles doivent évoluer vers des entreprises agricoles. Cette mutation passe impérativement par la volonté des exploitants de faire de leur exploitation une propriété et donc de découvrir la nécessité de la formalisation. La constitution d’une entreprise formelle ne pose pas de difficultés majeures en termes de formalités à accomplir[[8]](#footnote-9) même si la décision de passer de l’informel au formel demeure encore le véritable problème. Des efforts sont à accomplir pour alléger davantage les formalités et réduire sinon annuler l’investissement initial en capital pour la création d’entreprises dans le domaine agricole[[9]](#footnote-10). La décision de création d’entreprises formelles est généralement prise sur la demande des partenaires financiers des acteurs et est confrontée à la lourdeur des impôts et taxes auxquels les sociétés sont assujetties dès leur création. Aussi, il convient de noter que les acteurs ont une connaissance insuffisante quant à la forme de société la plus adaptée à la nature de leurs activités mais aussi, des avantages que la formalisation peut offrir notamment au plan du management et de la pérennisation de leurs activités.

Cette action prioritaire vise à mettre en place une politique agricole cohérente et un cadre légal qui assurent une meilleure sécurisation de l’environnement des exploitants modernes et qui incitent à des investissements plus soutenus dans l’amélioration de la capacité productive nationale.

* + - 1. ***Objectifs et résultats attendus***

L’objectif général de cette action prioritaire est de définir les conditions globales pour exercer le métier d’entrepreneur agricole et de mettre en place des institutions nécessaires pour stimuler la création d’entreprises agricoles et leurs assurer un appui-conseil adapté à leurs besoins. De façon spécifique, il s’agira de :

* définir clairement le cadre légal de la promotion d’entreprises agricoles ;
* élaborer un code des investissements pour l’entreprenariat agricole ;
* assurer la mutation des exploitations modernes vers des entreprises agricoles ;
* créer un cadre de formation à l’entreprenariat agricole ;
* multiplier et professionnaliser les prestations de services agricoles ;
* faciliter l’émergence de nouveaux entrepreneurs agricoles ;
* mettre en place un système de transfert de la propriété foncière aux jeunes promoteurs en entreprenariat agricole.

Les résultats escomptés de la mise en œuvre de cette prioritaire sont :

* un cadre légal de la profession d’entreprises agricoles est élaboré ;
* un code des investissements pour l’entreprenariat agricole est disponible et appliqué ;
* des dispositions d’accès au foncier (jouissance ou de propriété) sont mises en place pour la promotion de l’entreprenariat agricole ;
* 25% des exploitations modernes actuelles se sont formalisées en entreprises agricoles ;
* des centres de formation à l’entreprenariat  agricole sont fonctionnels ;
* le nombre de prestataires privés de services agricoles s’est accru et leurs activités adaptées aux besoins des entrepreneurs agricoles ;
* une politique de promotion de reconversion de fonctionnaires en entrepreneurs agricoles est élaborée ;
* 100 jeunes promoteurs en entreprenariat agricole sont installés sur leurs exploitations ;
* un système de transfert progressif de la propriété foncière aux jeunes est fonctionnel.

* + - 1. ***Activités identifiées et coût de l’action prioritaire***

La définition d’un environnement favorable à l’exercice du métier d’entrepreneurs agricoles est une condition nécessaire pour garantir les investissements privés dans l’agriculture et pour la réalisation de la sécurité alimentaire. Les activités identifiées pour l’atteinte de ces résultats sont :

* élaborer des projets de textes règlementaires sur les conditions générales de la profession d’entreprises agricoles ;
* réaliser la typologie des entreprises agricoles ;
* élaborer des dispositions particulières d’accès au foncier (jouissance ou de propriété) pour la promotion de l’entreprenariat agricole en applications de la loi 034-2009/AN portant régime foncier rural;
* sensibiliser et accompagner les exploitations modernes actuelles pour la recherche de statut d’entreprise agricole (la formalisation des exploitations modernes en entreprises) ;
* développer des partenariats de formations des entrepreneurs agricoles dans le centre de formation de Bagré et créer de nouvelles écoles de formation à l’entreprenariat agricole ;
* renforcer les capacités techniques et organisationnelles des prestataires privés de services agricoles de qualité et de proximité par la formation et l’équipement;
* approfondir la réflexion sur une politique de promotion de la reconversion de fonctionnaires en entrepreneurs agricoles;
* élaborer des conditions particulières pour l’installation des jeunes promoteurs en entreprenariat agricole sur leurs exploitations ;
* élaborer un système de transfert progressif de la propriété foncière aux jeunes entrepreneurs sur la base du respect des cahiers de charge, la performance de l’exploitation avec des possibilités de paiement échelonné des droits.

Les besoins de financement de l’action prioritaire de la création d’un cadre légal et institutionnel favorables à l’émergence d’entreprises agricoles pour la période 2013-2015 sont évalués à un milliard deux cent quatrevingt millions (1280 000 000) de francs CFA. Le tableau n° 4 renseigne la répartition du coût global par activités :

*Tableau n° 4 : coût de l’action prioritaire (en milliers de FCFA)*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Activités identifiées** | **Années** | **Total** |
| **2013** | **2014** | **2015** |
| Elaborer des projets de textes règlementaires sur les conditions générales de la profession d’entreprises agricoles  | 20 000  | 20 000  | - | **40 000**  |
| Réaliser une typologie des entreprises agricoles | 20 000 | - | - | **20000** |
| Elaborer un code des investissements pour l’entreprenariat agricole  | 20 000 | - | - | **20 000** |
| Elaborer des dispositions particulières d’accès au foncier (jouissance ou de propriété) pour la promotion de l’entrepreneuriat agricole  | 15 000  | 15 000  | - | **30 000**  |
|  Sensibiliser et accompagner les exploitations modernes actuelles pour la recherche de statut d’entreprise agricole | 10 000  | 10 000  | 10 000  | **30 000**  |
| Développer des partenariats de formations des entrepreneurs agricoles dans le centre de formation de Bagré et créer de nouvelles écoles de formation à l’entreprenariat agricole   | 350 000  | 300 000  | 250 000  | **900 000**  |
| Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des prestataires privés de services agricoles de qualité et de proximité | 50 000  | 70 000  | 30 000  | **150 000**  |
| Approfondir la réflexion sur une politique de promotion de la reconversion de fonctionnaires en entrepreneurs agricoles et élaborer un projet de politique | 10 000  | 10 000  | 10 000  | **30 000**  |
| Elaborer des conditions particulières pour l’installation des jeunes promoteurs en entrepreneuriat agricole sur leurs exploitations | 15 000  | 15 000  | - | **30 000**  |
| Elaborer un système de transfert progressif de la propriété foncière aux jeunes  | 15 000  | 15 000  | - | **30 000**  |
| **Total** | **505 000**  | **455 000**  | **300 000**  | **1 280 000**  |

* + 1. **Action prioritaire n°2 : Le financement des entreprises agricoles**

Le financement est très contraignant pour les activités agricoles au Burkina Faso. La garantie et le coût du crédit seraient les principaux obstacles au financement bancaire. Aussi, pour certaines activités comme la production végétale, ce serait même un quasi refus des banques au motif que le risque en serait trop important couplé le plus souvent par l’absence de documents comptables fiables. Pour les entreprises exerçant saisonnièrement, une contrainte supplémentaire serait le long délai de traitement des dossiers et/ou de mise en place du crédit qui pénaliserait fortement la rentabilité des campagnes. A cela s’ajoutent l’inadaptation des produits financiers et la méconnaissance des activités agricoles par les banques locales. Le constat général est l’existence d’un crédit très cher, de court terme, avec une orientation quasi systématique vers les activités commerciales.

Toutefois, le cadre réglementaire de financement bancaire apparaît assez contraignant à l’échelle du Burkina Faso en raison de son appartenance à la zone franc et à l’UEMOA. En effet, plusieurs facteurs sont à la base du coût élevé du crédit dans le pays : la réglementation bancaire et les taux pratiqués par la banque centrale ne favorisent pas, selon les institutions financières, la mobilisation locale de ressources à moindre coût. A cette difficulté se conjugue la réglementation de la TVA dans l’espace communautaire. Les ressources des banques commerciales étant essentiellement des dépôts à vue, la faiblesse de ces dernières à mobiliser des ressources longues peu chères sur le marché financier international explique largement leur incapacité à offrir des crédits adaptés pour l’investissement. Parallèlement, le non recours à des instruments financiers ayant donné des résultats satisfaisants dans d’autres contrées interroge sur la capacité et la stratégie d’action des banques locales. L’adoption d’outils alternatifs et de stratégies pertinentes par les banques commerciales est l’une des clés de la résorption du goulot de financement des entreprises du secteur privé agricole et cette action propose des activités de facilitation du financement des entreprises agricoles.

* + - 1. ***Objectifs et résultats attendus***

L’objectif global de cette action prioritaire est de créer les conditions adaptées et incitatives pour l’accès au crédit agricole garantissant le financement des entreprises agricoles. Cet objectif global se décline en 5 objectifs spécifiques que sont :

* améliorer les connaissances sur les activités agricoles auprès des institutions financières ;
* inciter les institutions financières à mettre en place des produits financiers adaptés à la production végétale ;
* alléger les conditions d’accès au crédit et les modalités de remboursement ;
* mettre en place un fonds de développement de l’entreprenariat agricole ;

La mise en œuvre de cette action prioritaire devrait permettre d’atteindre les résultats suivants :

* des institutions financières  ont une meilleure connaissance sur les activités agricoles et manifestent un intérêt pour leur financement;
* des produits financiers adaptés à la production végétale sont développés et proposés aux entreprises agricoles par les institutions financières ;
* des conditions d’accès au crédit ainsi que les modalités de remboursement sont examinées et adaptées pour les activités agricoles ;
* un fonds de développement de l’entreprenariat agricole est mise en place et est fonctionnel.
	+ - 1. ***Activités identifiées et coût de l’action prioritaire***

Pour atteindre les résultats escomptés de cette action prioritaire, les activités suivantes ont été identifiées :

* organiser des rencontres d’échanges et de travail avec les institutions financières  pour améliorer leurs connaissances sur les activités agricoles et examiner les possibilités d’actions de ces institutions financières ;
* sensibiliser les institutions financières sur les créneaux potentiels de financement d’activités agricoles et les assister au besoin afin qu’elles développent et proposent des produits financiers adaptés aux besoins des promoteurs privés agricoles ;
* organiser des rencontres d’échanges et de travail pour la négociation des conditions d’accès au crédit ainsi que des modalités de remboursement pour les activités agricoles ;
* élaborer un projet définissant les conditions générales de mise en place et de gestion d’un fonds de développement de l’entreprenariat agricole ;
* mettre en place un fonds de développement de l’entreprenariat agricole.

La réalisation des différentes activités, au titre de cette action prioritaire portant sur le financement des entreprises agricoles, nécessitera la mobilisation de près de deux milliards cent cinquante millions (2 150 000 000) de francs CFA dont la répartition par activité est donnée au tableau ci-dessous.

*Tableau n° 5 : répartition du coût de l’action prioritaire (en milliers de FCFA)*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Activités identifiées** | **Années** | **Total** |
| **2013** | **2014** | **2015** |
| Organiser des rencontres d’échanges et de travail avec les institutions financières  pour améliorer leurs connaissances sur les activités agricoles et examiner les possibilités d’actions de ces institutions financières | 20 000 | 20 000 | - | **40 000** |
| Sensibiliser les institutions financières sur les créneaux potentiels de financement d’activités agricoles et les assister au besoin afin qu’elles développent et proposent des produits financiers adaptés aux besoins des promoteurs privés agricoles | 35 000 | 15 000 | - | **50 000** |
| Organiser des rencontres d’échanges et de travail pour la négociation des conditions d’accès au crédit ainsi que des modalités de remboursement pour les activités agricoles | 10 000 | 10 000 | - | **20 000** |
| Elaborer un projet définissant les conditions générales de mise en place et de gestion d’un fonds de l’entreprenariat agricole | 30 000 | 10 000  | - | **40 000** |
| Mettre en place un fonds de l’entreprenariat agricole | 800 000 | 700 000 | 500 000 | **2 000 000** |
| **Total** | **895 000** | **755 000** | **500 000** | **2 150 000** |

* + 1. **Action prioritaire n°3 : Le renforcement des capacités entrepreneuriales des acteurs**

L’innovation technique et technologique ainsi que la formation sont des conditions indispensables pour accroître la productivité et renforcer la compétitivité des exploitations agricoles. Or, l’un des défis majeurs de la mutation des exploitations agricoles modernes du pays est la capacité des exploitants et de leur personnel à s’approprier des technologies de production, à s’organiser aussi bien pour l’approvisionnement en intrants que pour l’écoulement de la production, à négocier les crédits et à gérer une comptabilité dans les normes. Aussi, l’appui-conseil et l’encadrement technique semblent peu adaptés aux exigences de ces exploitations modernes qui aspirent à devenir des entreprises agricoles. Cette action prioritaire vise donc à former les structures d’appui-conseil, de l’encadrement technique et des exploitants agricoles modernes sur les divers aspects de l’entreprenariat agricole. Elle apportera des solutions idoines aux problèmes organisationnel et managérial des exploitants agricoles modernes tout en améliorant leurs capacités de négociation et leur sens des affaires.

* + - 1. ***Objectifs et résultats attendus***

L’objectif global de cette action prioritaire est de renforcer les capacités techniques et organisationnelles des exploitants, des promoteurs et des structures d’appui-conseil pour relever au mieux les défis de mutation structurelle de l’agriculture moderne vers l’entreprise agricole. Les objectifs spécifiques qui se dégagent de cet objectif global sont :

* améliorer les curricula de formation des écoles et centres de formation professionnelleenintégrant la vision entrepreneurial en agriculture ;
* former le réseau d’encadrement existant au concept et implications de l’entreprenariat agricole ;
* former les exploitants agricoles modernes au métier et à l’entreprenariat agricole ;
* stimuler l’organisation et l’installation de groupes de jeunes promoteurs sur les plaines aménagées (en GIE) et cultiver l’esprit coopératif ;

Les résultats attendus de la mise en œuvre de cette action prioritaire sont :

* des modules d’appui-conseil adaptés aux besoins des entreprises agricoles sont enseignés dans les écoles et centres de formation professionnelle dont le CAP/Matourkou ;
* des cadres et agents sortant du CAP/Matourkou sont aptes à soutenir la promotion de l’entreprenariat agricole ;
* le réseau d’encadrement actuel est formé au concept et implications de l’entreprenariat agricole et est capable d’apporter l’appui-conseil nécessaire aux entreprises agricoles ;
* des exploitants agricoles modernes sont formés au métier et à l’entreprenariat agricole ;
* 10 groupes de jeunes promoteurs, fort d’un esprit coopératif sont organisés (en GIE) et installés sur les plaines aménagées ;
* l’environnement du crédit, de la norme comptable, de la négociation, à la contractualisation et du marché est bien connu des exploitants agricoles modernes et des promoteurs.
	+ - 1. ***Activités identifiées et coût de l’action prioritaire***

L’atteinte de ces résultats devrait permettre à court terme de disposer d’une ressource humaine locale capable d’assurer la transition vers les entreprises agricoles tout en améliorant les techniques culturales, l’organisation des activités et une maîtrise de l’environnement économique et financier de leur métier. Pour ce faire, les activités suivantes ont été identifiées :

* élaborer des modules de formation continue sur l’émergence et le développement d’entreprises agricoles, sur l’appui-conseil et les stratégies d’entreprises ;
* appuyer financièrement et techniquement le CAP/Matourkou et les autres écoles professionnelles pour dispenser des modules de formationet d’appui-conseil adaptées aux besoins des entreprises agricoles ;
* organiser des sessions de formation du réseau d’encadrement actuel sur le concept et les implications de l’entreprenariat agricole pour garantir un appui-conseil nécessaire aux entreprises agricoles ;
* organiser des sessions de formation des exploitants agricoles modernes sur l’entreprenariat agricole ;
* organiser des groupes de jeunes promoteurs en GIE et faciliter leur installation.

Le coût total des interventions dans le domaine du renforcement des capacités techniques, organisationnelles et opérationnelles des actions est estimé à six cent quatre-vingt-cinq millions (685 000 000) de francs CFA dont la répartition par activité prioritaire est donnée au tableau ci-dessous :

*Tableau n° 6 : répartition du coût de l’action prioritaire (en milliers de FCFA)*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Activités identifiées** | **Années** | **Total** |
| **2013** | **2014** | **2015** |
| Elaborer des modules de formation continue sur l’émergence et le développement d’entreprises agricoles, sur l’appui-conseil et les stratégies d’entreprises  |  20 000  |  20 000  |  -  |  **40 000**  |
| Appuyer financièrement le CAP/Matourkou et les autres écoles professionnelles pour dispenser des modules de formationet d’appui-conseil adaptées aux besoins des entreprises agricoles |  25 000  |  25 000  |  25 000  |  **75 000**  |
| Organiser des sessions de formation du réseau d’encadrement actuel sur l’entrepreneuriat agricole |  50 000  |  50 000  |  50 000  |  **150 000**  |
| Organiser des sessions de formation des exploitants agricoles modernes et des promoteurs privés sur le métier d’agriculteur, l’organisation et sur l’entreprenariat |  100 000  |  100 000  |  100 000  |  **300 000**  |
| Organiser des groupes de jeunes promoteurs en GIE et les installés sur les plaines aménagées  |  10 000  |  10 000  |  10 000  |  **30 000**  |
| Organiser des sessions de formation des exploitants actuelles et les promoteurs privés sur l’environnement du crédit, la norme comptable, la négociation, la contractualisation et le marché |  30 000  |  30 000  |  30 000  |  **90 000**  |
| **Total** |  **235 000**  |  **235 000**  |  **215 000**  |  **685 000**  |

* 1. **Coût et financement du plan d’actions**

Les besoins financiers nécessaires à la mise en œuvre de ce premier plan d’actions de la Stratégie Nationale de Développement de l’entreprenariat agricole sont estimés à quatre milliards cent quinzemillions (4 115 000 000) de francs CFA. En tout état de cause, ces moyens financiers devront être recherchés principalement auprès de l'Etat, des collectivités territoriales, du secteur privé et des partenaires au développement.

*Tableau n° 7 : récapitulatif du coût global du plan d’actions (en milliers de FCFA)*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Actions prioritaires** | **Années** | **Total** | **Part relative** |
| **2013** | **2014** | **2015** |
| Mise en place d’un cadre législatif et institutionnel favorable à l’émergence d’entreprises agricoles | 525 000 | 455 000 | 300 000 | **1 280 000** | 31.11% |
| Mise en place d’un système adapté de financement des entreprises agricoles  | 895 000 | 755 000 | 500 000 | **2 150 000** | 52.25% |
| Renforcement des capacités entrepreneuriales des promoteurs privés et de l'encadrement technique dans le domaine agricole | 235 000 | 235 000 | 215 000 | **685 000** | 16.65% |
| **Total** | **1 655 000** | **1 445 000** | **1 015 000** | **4 115 000** | 100% |

L’importance relative du coût du système adapté de financement des entreprises agricoles trouve sa justification dans la mise en place d’un fonds de financement pour assurer les investissements privés aussi bien pour l’approvisionnement en intrants de qualité que pour la mécanisation et la réalisation des infrastructures.

Cette action prioritaire est une condition nécessaire pour l’atteinte des résultats définis dans les deux autres domaines. Ce plan d’actions est le premier instrument de mise en œuvre de la stratégie sur la période 2013-2015. Son financement sera assuré conformément aux principes définis dans le document de stratégie nationale à savoir par l’Etat, les collectivités territoriales, les promoteurs privés.

* 1. **Modalités de mise en œuvre du plan d’actions**

Les modalités de mise en œuvre de ce premier plan d’actions sont celles déjà définies dans le cadre global de la mise en œuvre de la SNDEA. Ce plan d’actions devrait permettre de définir, à court terme, le cadre global de la promotion de l’entreprenariat agricole et asseoir ainsi les bases de son développement. Pour cette fin, il est essentiel de mettre en place un mécanisme adéquat de planification et de suivi évaluation et que des moyens appropriés soient effectivement mobilisés.

* 1. **Opérationnalisation du plan d’actions**

Les actions préparatoires à la mise en œuvre du plan d’actions comprendront les étapes successives suivantes:

* La soumission au Conseil des Ministres pour examen et adoption de ce plan d’actions : Le document élaboré, après avoir été amandé par le comité de suivi de l’étude, examiné et adopté successivement par l’atelier national et le conseil de cabinet du MAH sera soumis à l’examen et l’adoption par le Conseil des Ministres.
* L’élaboration et la mise en œuvre d’une stratégie de communication : la réussite du plan d’actions  passe nécessairement par son appropriation par les différents acteurs concernés d’où l’importance d’élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de communication.
* L’insertion du plan d’actions dans le financement du PNSR : le PNSR est le document d’orientation du développement du secteur rural dans les années à venir. Le financement de la première étape de mise en œuvre de la SNDEA sera négocié dans le cadre global de mobilisation des ressources techniques et financières nécessaires pour le financement du PNSR. Cependant, il n’est pas exclu que des partenaires au développement soient mis à profit pour financer, aux côtés de l’Etat, ce plan d’actions.
* La mise en place d’une cellule de suivi-évaluation au sein de la DDEA pour la mise en œuvre du plan d’actions : L’atteinte des résultats du plan d’actions  exige également un suivi régulier et des évaluations périodiques de sa mise en œuvre afin de procéder aux ajustements nécessaires. Le dispositif de suivi-évaluation du plan est celui de la SNDEA et comporte un volet interne piloté par la cellule et un volet externe qui sera conduit par la DEP du MAH et impliquant tous les acteurs concernés. Des indicateurs pertinents seront définis à cet effet et les rapports du suivi-évaluation seront périodiquement élaborés.
	1. **Pilotage de la mise en œuvre du plan d’actions**

Le pilotage de ce plan d’actions est conforme à celui de SNDEA et sera confié à une structure pérenne de l’Etat à savoir la Direction Générale de la Promotion de l’Economie Rurale à travers sa Direction du Développement de l’Entreprenariat Agricole (DDEA).

La DDEA aura pour rôle, en plus de sa mission définie dans le décret portant sa création, de donner des orientations et de suivre la mise en œuvre de la stratégie, de rechercher des collaborateurs et des partenaires publics et privés pour mieux répondre aux besoins des exploitants, de proposer les textes nécessaires pour la promotion et le développement de l’entreprenariat agricole au Burkina Faso. Il assurera également la facilitation de la mobilisation des financements.

**Conclusion**

La SNDEA est le fruit d’une approche participative avec les acteurs concernés et traduit toute la volonté du Gouvernement d’atteindre la sécurité alimentaire à travers une agriculture professionnalisée, moderne et économiquement rentable. Son objectif général est d’améliorer les performances des exploitations agricoles aussi bien familiale que moderne par la création de conditions favorables à la mutation structurelle de l’agriculture et pour faire émerger des entreprises agricoles pouvant satisfaire au moins 50% des besoins alimentaires de l’ensemble de la population du Burkina Faso, d’ici 2025. Cette stratégie s’inscrit volontiers dans les documents cadres notamment le PNSR et se repose sur cinq piliers que sont :

* Axe 1 : Renforcement du cadre institutionnel et règlementaire de l’entreprenariat agricole ;
* Axe 2 : Amélioration de l’accès aux facteurs de productions pour les promoteurs agricoles ;
* Axe 3 : Développement d’un système de financement durable des exploitations modernes ;
* Axe 4 : Facilitation de la mise en marché des produits agricoles (transformés) ;
* Axe 5 : Renforcement des capacités nationales en entreprenariat agricole.

Le contexte dans lequel s’inscrit ce premier plan d’actions pour la création d’un cadre viable à l’émergence de l’entreprenariat agricole est marqué au niveau national par (i) la faible productivité de l’agriculture traditionnelle, (ii) le faible investissement privé dans le domaine agricole, (iii) la cherté et l’inadaptation du financement agricole, (iv) l’insécurité alimentaire, (v) la volonté gouvernementale pour la réalisation de l’autosuffisance alimentaire et (vi) l’émergence de nouveaux acteurs de la production agricolemoderne, animés d’une logique de rentabilité financière de l’exploitation agricole. Le contexte national est caractérisé également par l’existence d’une jeunesse entreprenante et forméepour les activités agricoles, d’un fort potentiel aménageable non exploité et d’un environnement institutionnel et organisationnel en consolidation.

Aussi, ce premier plan d’actions constitue la première étape de la mise en œuvre de la SNDEA à l’horizon 2025 et vise à créer les conditions de base nécessaires à l’émergence d’entreprises agricoles compétitives et professionnelles afin d’accroître les disponibilités alimentaires du pays et de faire vivre convenablement et prospérer celui qui pratique l’agriculture. Sa mise en œuvre est organisée autour de trois domaines d’actions : l’environnement légal et institutionnel, le financement des promoteurs et le renforcement des capacités entrepreneuriales des promoteurs privés et du réseau d’encadrement.

L’atteinte des résultats escomptés du plan d’actions et donc de la SNDEA est intimement liée à la poursuite de l’action gouvernementale en faveur du développement de l’agriculture burkinabè. Cet effort devrait être soutenu par une mobilisation conséquente des ressources financières et techniques nécessaires à sa mise en œuvre. Aussi, la création et le renforcement de l’environnement légal et institutionnel seront des atouts appréciables pour la mise en œuvre du plan d’actions.

Le succès de la stratégie dépend également de la disponibilité des partenaires techniques et financiers à accompagner le Gouvernement dans sa mise en œuvre. La levée de toutes contraintes foncières au niveau rural et la décision d’opérateurs économiques d’investir dans l’agriculture sont également essentielles pour la réalisation des objectifs de la stratégie.

**Bibliographie**

* ATIMO (2008), Définition de stratégies d’appui opérationnelles au secteur privé Agricole dans les régions d’intervention du PADAB2 et du PDA.
* Bachelier B. 2008, Le nouveau contexte du développement de l’agriculture dans le monde.
* BF (2004), Document de Stratégie de Développement Rural à l’horizon 2015.
* BF (2010), Stratégie de Croissance Accélérée et Développement Durable.
* Campagne P., 1997, La modernisation de l’agriculture : quelques questions économiques.
* CAPES (2004), Les fondements de l'entreprenariat au Burkina Faso.
* CAPES (2005), Pratiques et savoirs paysans au Burkina Faso : Une présentation de quelques études de cas des entreprises agricoles après leur transfert.
* DGEP (2001), Etude nationale prospective « Burkina 2025 ».
* DGPER (2011), Cadre d’action pour l’investissement agricole au Burkina Faso.
* DGPER (2009) Evolution du secteur agricole et des conditions de vie des ménages au Burkina Faso et mesures de politiques agricoles et alimentaires face à la vie chère (seconde édition)
* DGPER (2011), Analyse de la rentabilité des exploitations agricoles de type entrepreneurial au Burkina Faso.
* GRAF (2011), Agrobusiness au Burkina Faso, quels effets sur le foncier et la modernisation agricole.
* FARM (2008), Les potentialités agricoles de l’Afrique de l’Ouest.
* IDERICA (2004), Etude prospective sur la caractérisation et le suivi de la durabilité des exploitations agricoles françaises.
* Lepage F., 2008, Les déterminants financiers et organisationnels de la viabilité économique.
* MAH, Arrêté portant organisation de la DGPER au 11 juin 2009.
* MAHRH (2008), Sécurité alimentaire et agrobusiness : Expériences et perspectives pour le Burkina Faso.
* OECD (2003), Innovation technologique dans le processus de changement structurel de l’agriculture familiale en Afrique de l’Ouest : quel rôle pour la recherche et la vulgarisation.
* ONUDI (2003), Développer l'entreprenariat rural et féminin.
* Ouédraogo M., 2003, Les nouveaux acteurs et la promotion des activités agro-sylvo-pastorales dans le Sud du Burkina Faso : faux départ ou inexpérience ?
* PDA (2008), Etude sur l’amélioration de l’environnement des affaires du secteur privé agricole.
* PDA (2009), Les conditions cadre du secteur privé agricole.
* ROPPA (2003), Pour des politiques agricoles en faveur de l’exploitation familiale et des règles commerciales solidaires.
* Séminaire international de Dakar (2002), Le financement de l’agriculture familiale dans le contexte de libéralisation : Quelle contribution de la micro-finance ?
* Sibiri Jean Zoundi, Léonidas Hitimana, (2002) Défis de l’accès des exploitations familiales aux innovations agricoles en Afrique de l’Ouest: implications institutionnelles et politiques

**Annexe 1 : Cadre du plan d’actions**

Objectif général :Créer les conditions de bases nécessaires à l’émergence d’entreprises agricoles compétitives et professionnelles afin d’accroitre les disponibilités alimentaires du pays et faire vivre convenablement et prospérer les entrepreneurs agricoles.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Objectifs** | **Activités** | **Résultats** | **Indicateurs**  | **Sources de vérification** | **Hypothèses de réalisation** |
| **OS 1**: Elaborer les textes législatifs et règlementaires favorables à l’émergence d’entreprises agricoles  | Elaborer des projets de textes règlementaires sur les conditions générales de la profession d’entreprises agricoles  | Un cadre légal de la profession d’entreprises agricoles est élaboré  | Nombre de textes adoptés en faveur de la promotion de l'entreprenariat agricole |   |   |
| Elaborer un code des investissements pour l’entreprenariat agricole  | Un code des investissements est disponible et appliqué | L’existence du document du code des investissements |
| Elaborer des dispositions particulières d’accès au foncier (jouissance ou de propriété) pour la promotion de l’entreprenariat agricole  | Des dispositions d’accès au foncier (jouissance ou de propriété) sont mise en place pour la promotion de l’entreprenariat agricole  | nombre de textes adoptés et incitatifs pour l'accès au foncier dans la vision de entreprenariat agricole |   |   |
| Approfondir la réflexion sur une politique de promotion de la reconversion de fonctionnaires en entrepreneurs agricoles et élaborer un projet de politique | Une politique de promotion de reconversion de fonctionnaires en entrepreneurs agricoles est élaborée  | un document adopté de politique nationale en matière de reconversion des fonctionnaires en entrepreneurs agricoles |   |   |
| Réaliser une typologie des entreprises agricoles au Burkina Faso | Une typologie des entreprises agricoles est disponible | Une typologie des entreprises agricoles au Burkina Faso est adoptée |  |  |
| **OS 2** : Mettre en place un cadre institutionnel de l’encadrement technique et l’organisation des promoteurs privés  | Sensibiliser et accompagner les exploitations modernes actuelles pour la recherche de statut d’entreprise agricole | 25% des exploitations modernes actuelles se sont formalisées en entreprises agricoles  | taux d'exploitations agricoles formalisé en entreprises agricoles | Journal officiel | Mobilisation de ressources financières |
| Opérationnaliser le centre de formation de Bagré et créer de nouvelles écoles de formation à l’entreprenariat agricole  | le centre de formation de Bagré est fonctionnel et d'autres écoles de formation au métier d’agriculteur et à l’entreprenariat sont créées  | la fonctionnalité du centre de formation de Bagré et nombre de nouvelles écoles de formation au métier d’agriculteur et à l’entreprenariat créées  |   |   |
| Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des prestataires privés de services agricoles de qualité et de proximité | Le nombre de prestataires privés de services agricoles s’est accru et leurs activités adaptées aux besoins des entrepreneurs agricoles  | taux d'accroissement des services agricoles |   |  Mobilisation de ressources techniques et matérielles |
| **Objectifs** | **Activités** | **Résultats** | **Indicateurs**  | **Sources de vérification** | **Hypothèses de réalisation** |
| **OS 3:** Mettre en place un système de financement de l’entreprenariat agricole | Organiser des rencontres d’échanges et de travail avec les institutions financières  pour améliorer leurs connaissances sur les activités agricoles  | Des institutions financières  ont une meilleure connaissance sur les activités agricoles et manifestent un intérêt pour leur financement; | Le degré d’appréhension des activités agricoles par les institutions financières suite aux sessions d'échanges et de travail |   |   |
| Sensibiliser les institutions financières sur les créneaux potentiels de financement d’activités agricoles et les assister au besoin pour le développement des produits financiers adaptés | Des produits financiers adaptés à la production végétale sont développés et proposés aux entreprises agricoles par les institutions financières ; | Nombre de nouveaux produits financiers proposés aux promoteurs d'entreprises agricoles |  les décrets ministériels  | la mise en œuvre du plan d'actions |
| Organiser des rencontres d’échange et de travail pour la négociation des conditions d’accès au crédit ainsi que des modalités de remboursement pour les activités agricoles  | Des conditions d’accès au crédit ainsi que les modalités de remboursement sont examinées et adaptées pour les activités agricoles | un document de gestion des crédits et nouveaux produits financiers disponible |   |   |
| Elaborer un projet définissant les conditions générales de mise en place et de gestion d’un fonds de développement de l'entreprenariat agricole | Un projet de mise en place d'un fonds de développement de l'entreprenariat agricole est élaboré | un projet de mise en place d'un fonds de développement de l'entreprenariat agricole est adopté |   |   |
| Négociée le financement du projet de mise en place d’une ligne de crédit agricole avec le gouvernement et la rendre fonctionnelle | Un fonds de développement de l'entreprenariat agricole est mis en place et est fonctionnel | volume et nature de crédits octroyés grâce aux fonds de développement de l'entreprenariat agricole |   |   |
| **OS 4 :** Assurer la formation des promoteurs au métier et à l’entreprenariat agricole  | Elaborer des modules de formation continue sur l’émergence et le développement d’entreprises agricoles, sur l’appui-conseil et les stratégies d’entreprises  | Des modules d’appui-conseil adaptés aux besoins des entreprises agricoles sont enseignés dans les écoles et centres de formations professionnelles dont le CAP/Matourkou ; | Nombre de modules sur l'entreprenariat agricole enseignés au CAP/Matourkou |   | participation des institutions financières |
| Appuyer financièrement et techniquement le CAP/Matourkou et les autres écoles professionnelles pour dispenser les modules de formations d’appui-conseil adaptés aux besoins des entreprises agricoles | Des cadres et agents sortant du CAP/Matourkou sont aptes à soutenir la promotion de l’entreprenariat agricole  | les entreprise agricoles bénéficient des appui-techniques des cadres et agents sortant du CAP | Rapports d'activités de la DGPER  |   |
| Organiser des sessions de formation du réseau d’encadrement actuel sur l’entreprenariat agricole | Le réseau d’encadrement actuel est formé au concept et implications de l’entreprenariat agricole et supportent les entreprises agricoles | Entreprise agricoles bénéficient des appui-techniques du réseau d'encadrement actuel |  | appropriation du document par les acteurs  |
|    |
|  | Organiser des sessions de formations des exploitants agricoles modernes sur l'entreprenariat agricole | Des exploitants agricoles modernes sont formés à l'entreprenariat agricole  | Nombre de sessions de formations des exploitations modernes  |
| **OS 5 :** Faciliter l’installation des jeunes entrepreneurs agricoles et les reconvertis de la fonction publique dans le domaine agricole. | Organiser des groupes de jeunes promoteurs en GIE et les installés sur les plaines aménagées  | 10 groupes de jeunes promoteurs, fort d’un esprit coopératif sont organisés (en GIE) et installés sur les plaines aménagées  | Nombre de GIE de jeunes entrepreneurs mis en place  | Rapports enquêtes | volonté d'investissement des acteurs |
| Elaborer des conditions particulières pour l’installation des jeunes promoteurs en entreprenariat agricole sur leurs exploitations | 100 jeunes promoteurs en entreprenariat agricole sont installés sur leurs exploitations ; | Nombre de jeunes promoteurs installés dans leur exploitation  |   |   |
| Elaborer un système de transfert progressif de la propriété foncière aux jeunes  | Un système de transfert progressif de la propriété foncière aux jeunes est fonctionnel | un système de transfert progressif de droit de propriété aux jeunes disponible |   |   |

**Annexe 2 : Coût détaillé du plan d’actions**



**Annexe 3 : les termes de référence de l’étude**

**I. Contexte et justification**

L’agriculture burkinabé se caractérise par la dominance des petites exploitations familiales qui demeurent extensives, peu modernes et tournées essentiellement vers l’autoconsommation. Ce type d’agriculture n’arrive pas, ni à couvrir les besoins alimentaires du pays, ni à procurer des revenus nécessaires à l’amélioration des conditions de vie des ménages en milieu rural. Cela constitue l’une des principales causes de l’incidence élevée de la pauvreté en milieu rural (50.6% de la population rurale vit en dessous du seuil de pauvreté ; INSD, 2000).

Pour lever ce paradoxe de l’agriculture burkinabè, une révolution sur les techniques de production fondées sur les outils et matériels modernes s’impose. A cet effet, les méthodes agricoles doivent nécessiter d’autres techniques beaucoup plus modernes à travers surtout la mécanisation de la chaîne de production.

C’est ainsi que le Burkina a adopté une politique de promotion de l’entreprenariat agricole fondée sur les nouveaux outils et matériels du moment. L’objectif global visé dans cette politique est de passer de l’exploitation familiale actuelle, faiblement représentée sur le marché, à une exploitation agricole moderne, mieux équipée, plus productive et permettant à terme d'assurer l'autosuffisance alimentaire et du même coup de lutter contre la pauvreté.

Dans le souci donc de professionnaliser l’agriculture burkinabè et assurer des revenus substantiels aux acteurs de ce secteur, l’Entreprenariat agricole est promu à travers la création, en 2009, de la Direction du Développement de l’Entreprenariat Agricole (DDEA) au sein de la Direction Générale de la Promotion de l’Economie Rurale (DGPER).La DDEA poursuit les missions suivantes :

* le suivi de la réalisation des objectifs de développement de l’entreprenariat agricole ;
* la promotion de l’entreprenariat agricole à travers :
* la mise en place d’unités pilotes de production et de transformation ;
* la formation des promoteurs et l’identification des créneaux porteurs qui peuvent attirer des investissements pour la création de PME agricoles ;
* l’élaboration des textes législatifs et règlementaires sur l’entreprenariat agricole ainsi que des outils de gestion et de normalisation des procédures.

A cette fin, il est nécessaire d’élaborer un document de stratégie nationale pour le développement de l’entreprenariat agricole.

**II. Objectifs de l’étude**

**Objectif global :** « élaborer une stratégie nationale de développement de l’entreprenariat agricole, assortie d’un plan d’actions ».

**Objectifs spécifiques :**

* faire un état des lieux de l’entreprenariat agricole ;
* identifier les défis à relever ;
* élaborer une stratégie nationale de développement de l’entreprenariat agricole ;
* élaborer un plan d’actions pour les cinq (05) prochaines années.

**III. Approche méthodologique**

Les étapes suivantes feront partie de la démarche méthodologique :

* rencontre de cadrage avec la DGPER / DDEA ;
* recherche documentaire ;
* élaboration d’outils de collecte de données ;
* travail sur le terrain : sites échantillonnés ;
* restitution à mi-parcours ;
* rapport provisoire ;
* restitution à l’atelier de validation ;
* rapport définitif.

**IV. Résultats attendus**

Les résultats attendus de l’étude sont :

* l’état des lieux de l’entreprenariat agricole au Burkina Faso est fait ;
* les différents défis du secteur de l’entreprenariat agricole sont identifiés ;
* une stratégie nationale de développement de l’entreprenariat agricole est disponible ;
* un plan d’actions de la Direction du Développement de l’Entreprenariat Agricole pour les cinq (05) prochaines années est disponible.

**V. Zones d’étude**

L’étude concerne tout le territoire national burkinabè.

**VI. Qualifications requises**

Le bureau d’études se chargera de constituer une équipe pluridisciplinaire ayant des compétences relatives aux descriptions ci-dessous indiquées :

* un économiste planificateur spécialisé dans les analyses de développement des entreprises rurales et les élaborations de plans d’actions ;
* un agroéconomiste ayant de solides expériences en économie de la production, notamment dans les analyses de compétitivité, de rentabilité et de performance ;
* unagronome maîtrisant les procédures d’identification des besoins en formation et en appui-conseil des agriculteurs ruraux, ainsi que les outils d’analyse d’impacts des usages d’équipements et techniques agricoles.

**VII. Coordination de l’étude**

La coordination de l’étude sera assurée par un comité de pilotage composé de la Direction du Développement de l’Entreprenariat Agricole (DDEA), la Direction du Développement des Filières Agricoles (DDFA), la Direction Générale des Productions Végétales (DGPV) et le Secrétariat Permanent de Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (SP/CPSA). Le comité de pilotage se chargera du suivi et de la validation de l’étude.

**VIII. Durée de l’étude**

L’étude est prévue pour une durée de trois (03) mois continus et ne peut excéder 13 semaines à partir de la date de signature du contrat.

**IX. Documents à produire**

A l’issu de l’étude, le consultant est tenu de déposer un rapport définitif en soixante-dix (70) exemplaires pour la stratégie nationale de développement de l’entreprenariat agricole, dix (10) exemplaires du plan d’actions de la Direction du Développement de l’Entreprenariat Agricole ainsi qu’une copie sur support reproductible (CD-ROM) de chacun des deux documents.

1. PASA ; DOS ; LPDRD ; SNSA ; etc. [↑](#footnote-ref-2)
2. Moussa Ouédraogo est géographe au Programme National de Gestion des Terroirs et membre de la GRAF, 2006 [↑](#footnote-ref-3)
3. Maïs : 62% ; mil : 1% ; sorgho : 14% ; riz : 5% [↑](#footnote-ref-4)
4. DGPER, caractéristiques socio-économiques des exploitations modernes, mai 2009 [↑](#footnote-ref-5)
5. Le PNSR s’inscrit dans une vision qui consiste à l’horizon 2025 à faire du secteur agricole, un secteur moderne, professionnel, compétitif et durable et moteur de croissance. Cette agriculture sera portée par les exploitations familiales mais surtout par des entreprises agricoles modernes. Un secteur qui assurera la sécurité alimentaire des populations, un secteur orienté vers le marché, respectueux de l’environnement autour duquel s’organise une véritable industrie de transformation. [↑](#footnote-ref-6)
6. Selon le RGPH (2006), 51.3% de la population a un âge compris entre 15 et 64 ans avec une ruralité de 80%. [↑](#footnote-ref-7)
7. DGPER (2009), Evolution du secteur agricole et des conditions de vie des ménages au Burkina Faso et mesures de politiques agricoles et alimentaires face à la vie chère (seconde édition). [↑](#footnote-ref-8)
8. Grace au Centre des Formalités des Entreprises (CEFORE) ainsi que des auxiliaires de justice (Notaires et Avocats) qui assistent les intéressés à des frais acceptables. [↑](#footnote-ref-9)
9. Le montant élevé du capital à libérer à la constitution de la société (un million pour la SARL et dix millions pour la SA) ainsi que la multitude des documents à fournir [↑](#footnote-ref-10)